



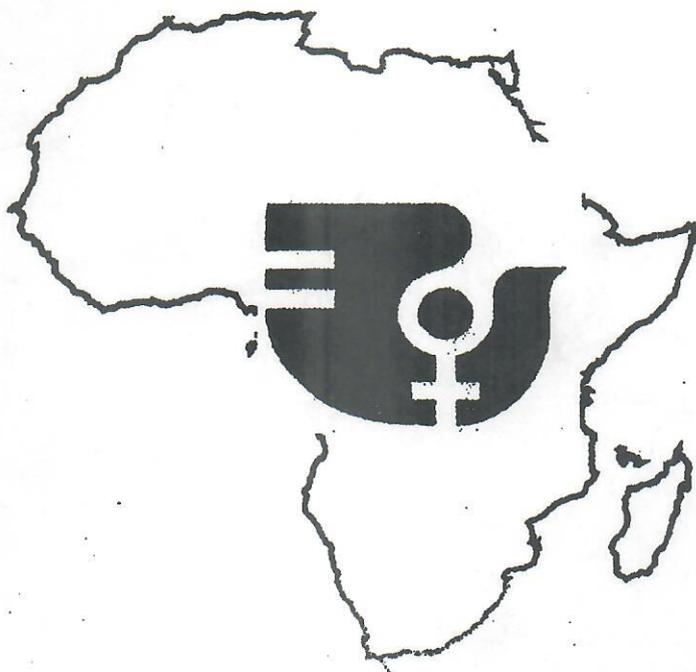
NATIONS UNIES  
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
LE CENTRE AFRICAINE POUR LA FEMME



# CINQUIEME CONFERENCE REGIONALE AFRICAINNE SUR LES FEMMES

16 - 23 NOVEMBRE 1994  
DAKAR, (SENEGAL)

## PLATE-FORME D'ACTION AFRICAINE





**NATIONS UNIES**  
**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr. : LIMITEE

E/ECA/ACW/RC.V/CM/3  
6 mars 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Cinquième Conférence régionale africaine sur  
les femmes (1994) préparatoire à la quatrième  
Conférence mondiale sur les femmes (1995)

Conférence ministérielle

Dakar (Sénégal)  
21-23 novembre 1994

**PLATE-FORME D'ACTION AFRICAINE**

## TABLE DES MATIERES

		<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
DECLARATION			iii-iv
I.	DEFINITION DE LA MISSION	1	1
II.	PERSPECTIVES A L'ECHELLE MONDIALE ET REGIONALE	2-21	1-6
A.	Perspectives à l'échelle mondiale	2-5	1-2
B.	Perspectives à l'échelle régionale	6-21	2-6
III.	PRINCIPAUX DOMAINES DE PREOCCUPATION	22-84	6-21
A.	La pauvreté chez la femme, sa sécurité alimentaire insuffisante et son manque de pouvoir économique	23-29	7-8
B.	L'accès insuffisant des femmes à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie	30-36	8-10
C.	Le rôle vital de la femme dans la culture, la famille et la socialisation.	37-41	10-11
D.	L'amélioration de la santé de la femme, les services chargés de la santé en matière de procréation, y compris les services de planification familiale et les programmes intégrés en matière de population.	42-44	12-13
E.	Les rapports entre la femme et l'environnement et son rôle dans la gestion des ressources naturelles.	45-48	13-14
F.	L'émancipation politique de la femme.	49-53	14-15
G.	Les droits reconnus à la femme par la loi et ses droits individuels.	54-68	15-18
H.	La participation de la femme au processus de paix	69-72	18-19
I.	L'élaboration et l'utilisation généralisées de données détaillées par genre.	73-76	19-20
J.	Femmes, information, communication et arts.	77-78	20
K.	La petite fille	79-84	20-21

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
<b>IV. OBJECTIFS STRATEGIQUES ET ACTIONS A PRENDRE</b>	85-134	21-48
<b>A. Mesures requises</b>	86	21
1. La pauvreté chez la femme, sa sécurité alimentaire insuffisante et son manque de pouvoir économique	87-89	21-24
2. L'accès insuffisant de la femme à l'éducation, à la formation ainsi qu'à la science et à la technologie	90-93	25-27
3. Le rôle vital de la femme dans la culture, la famille et la socialisation	94-96	27-28
4. L'amélioration de la santé de la femme, y compris la santé en matière de procréation, les services de planification familiale et les programmes intégrés de population	97-99	28-32
5. Les rapports entre la femme et l'environnement et son rôle dans la gestion des ressources naturelles.	100-102	32-33
6. L'émancipation politique de la femme	103-105	33-35
7. Les droits reconnus à la femme par la loi, ses droits humains et les femmes ayant des besoins particuliers	106-111	35-38
8. La participation de la femme au processus de paix	112-114	38-41
9. L'élaboration et utilisation généralisées de données détaillées par sexe	115-117	41-42
10. La femme, l'information, la communication et les arts	118-120	42-43
11. La petite fille	121-123	43-44
<b>B. Incidences financières et mobilisation des ressources</b>	124-127	45-46
<b>C. Dispositions d'ordre institutionnel pour la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine</b>	128-134	46-48
<b>V. DISPOSITIF POUR LE SUIVI ET LA MISE EN OEUVRE DE LA PLATE-FORME D'ACTION AFRICAINE</b>	135-136	48
<b>RESOLUTION</b>		49-51

## DECLARATION

Nous, Ministres et représentants des gouvernements africains, participant à la cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes réunie à Dakar (Sénégal) du 16 au 23 novembre 1994, pour examiner et adopter la Plate-forme d'action africaine dans le cadre de la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes devant se tenir à Beijing (Chine) du 4 au 15 septembre 1995.

Ayant examiné et évalué la mise en oeuvre sur le plan régional des Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme jusqu'à l'an 2000,

Notant avec satisfaction qu'on assiste à une prise de conscience généralisée chez les dirigeants, les décideurs et les institutions de développement africains et les femmes africaines de la nécessité d'adopter la perspective du genre dans toutes les activités du développement,

Conscients que, malgré les progrès réalisés, il subsiste des obstacles à la mise en oeuvre des Stratégies prospectives de Nairobi,

Réaffirmant notre attachement à la réalisation des Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion et le progrès des femmes grâce à des mesures accélérées en faveur de l'égalité, du développement et de la paix,

Sachant que l'égalité n'est pas seulement l'absence de discrimination mais aussi la jouissance sur un rang d'égalité des droits, des responsabilités et des chances par les femmes et par les hommes,

Reconnaissant qu'il ne peut y avoir d'égalité ni de développement sans paix et que la paix passe obligatoirement par une participation sans réserve des femmes, en tant que partenaires de rang égal à celui des hommes, à tous les niveaux de la prise de décision, de la diplomatie et des mécanismes d'instauration de la paix, de résolution des conflits et de réconciliation,

Conscients que, depuis l'adoption des Stratégies prospectives de Nairobi, certains pays africains ont connu une série de crises qui se sont combinées à plusieurs autres facteurs internes et externes, notamment l'instabilité politique liée aux extrémismes en particulier religieux, l'absence de volonté politique résolue, des résultats économiques insuffisants dus à des termes de l'échange défavorables et à des politiques inefficaces, les effets des programmes d'ajustement structurel et le poids de la dette, les catastrophes naturelles fréquentes telles que la sécheresse et la famine et l'absence des femmes aux niveaux de la prise de décision,

Rappelant la "Déclaration d'Abuja sur le développement participatif : rôle de la femme africaine au cours des années 90", qui représente une évaluation de la situation actuelle de la femme africaine dans l'optique des Stratégies prospectives de Nairobi et un constat de la détérioration de la condition de la femme africaine dans la plupart des cas, en particulier dans les domaines de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique, de la santé, de l'emploi, de la prise de décision et de l'émancipation économique,

Reconnaissant les rôles cruciaux que jouent les femmes dans les domaines critiques propres à favoriser leur promotion, notamment en ce qui concerne la culture, la famille et le processus de socialisation, le respect de leurs droits en matière de procréation et l'amélioration de leurs conditions de santé, la protection et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la recherche de la paix et la prévention, la résolution et la gestion des conflits ainsi que l'émancipation politique et l'exercice des droits reconnus par la loi et des droits individuels, en particulier par les femmes ayant des besoins particuliers.

Déterminés à donner suite aux recommandations visant à accélérer la promotion de la femme et de la petite fille issues des récentes conférences mondiales, entre autres le Sommet mondial pour les enfants,

## I. DEFINITION DE LA MISSION

1. La Plate-forme d'action africaine est une synthèse des perspectives et priorités de la région ainsi qu'un plan d'action pour la formulation des politiques et l'application de programmes concrets et durables pour la promotion des femmes. La Plate-forme est élaborée en conformité avec les Stratégies prospectives d'action de Nairobi, la Déclaration d'Abuja et le Plan d'action de Kampala. La Plate-forme d'action a pour objectif d'accélérer la participation des femmes à des postes de responsabilité dans les domaines social, économique et politique à tous les niveaux et à toutes les étapes de leur vie, dans le cadre des principes ci-après :

a) Le principe de base de la Plate-forme d'action africaine est l'intégration perspective du genre dans l'ensemble des politiques, plans et mesures visant à réaliser l'égalité, le développement et la paix. L'hypothèse fondamentale est que les instruments internationaux qui ont été mis au point pour l'exercice des droits de l'homme devraient s'appliquer à tous les secteurs de la société. A cet effet, la présente Plate-forme d'action africaine vise à établir/renforcer des mécanismes durables, notamment des systèmes d'information, à tous les niveaux, pour sensibiliser aux problèmes de l'égalité des hommes et des femmes, promouvoir la connaissance du droit et assurer la promotion de la femme;

b) Le partenariat, sur un pied d'égalité, entre les hommes et les femmes, est l'objectif ultime des Stratégies prospectives de Nairobi, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de tous les autres instruments d'intervention régionaux et internationaux pertinents sur les droits de l'homme et de la femme.

c) A cette fin, il est important d'assurer une participation complète et plus active des femmes au processus de formulation des politiques et de prise de décisions des gouvernements;

d) Il est nécessaire de réaliser/d'accélérer le renforcement du pouvoir économique, social et politique des femmes à tous les niveaux, en leur permettant, en tant que citoyennes, de participer sur un pied d'égalité avec les hommes, au processus de prise de décisions, en contribuant activement au développement national dans tous ses aspects et d'en bénéficier;

e) L'impératif d'une recherche fructueuse de la paix, qui est cruciale pour la région africaine, ne saurait être trop soulignée. Les femmes et les enfants sont les principales victimes des conflits ethniques et civils, notamment les extrémismes religieux et au cours du processus de prévention, de gestion et de résolution des conflits, les femmes devraient être étroitement et activement associées et consultées aux niveaux national, sous-régional et régional.

f) Des mesures prioritaires devraient être prises pour protéger les droits humains des filles et s'assurer qu'elles bénéficient de nourriture, de soins adéquats, de l'éducation et de possibilités pour réaliser pleinement leur potentiel, à égalité avec leurs frères.

## II. PERSPECTIVES A L'ECHELLE MONDIALE ET REGIONALE

### A. Perspectives à l'échelle mondiale

2. L'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé 1975 Année internationale de la femme, lorsque la première conférence intergouvernementale sur les femmes a été convoquée à Mexico, avec comme thèmes : égalité, développement et paix. La Déclaration de Mexico sur l'égalité pour les femmes et leur contribution au développement et à la paix, et le Plan d'action mondial pour la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme ont été les principaux résultats de ladite Conférence. Depuis les années 70, tous les organismes du système des Nations Unies ont été chargés, par leurs organes directeurs, d'incorporer dans leurs programmes, comme domaine prioritaire, la perspective tenant compte des deux

genres ainsi que des politiques et plans tenant compte aussi de cet élément. La période 1976-1985 a été proclamée Décennie des Nations Unies pour la femme, devant être consacrée à l'adoption de mesures efficaces et soutenues aux niveaux national, régional et international pour mettre en oeuvre le Plan d'action mondial et les résolutions connexes. En 1979, les Nations Unies ont adopté la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En juillet 1980, la deuxième Conférence mondiale sur les femmes a été convoquée à Copenhague pour évaluer les progrès accomplis depuis la première Conférence mondiale et définir les mesures à prendre durant la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme. Trois sous-thèmes ont été ajoutés au thème principal : égalité, développement et paix, à savoir : éducation, emploi et santé. Afin de marquer la fin de la Décennie pour la femme, les Nations Unies ont convoqué, à Nairobi en juillet 1985, la troisième Conférence mondiale sur les femmes. La Conférence de Nairobi a adopté les Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme jusqu'à l'an 2000.

3. Depuis l'adoption en 1985, des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme, des changements politiques, économiques, sociaux et culturels majeurs ont eu lieu. Ils ont eu des effets tant positifs que négatifs sur les femmes et c'est compte tenu des effets sur la région africaine de cette évolution à l'échelle mondiale que la présente Plate-forme d'action a été élaborée.

4. L'adoption de la perspective du genre et son incorporation dans toutes les décisions, sont d'une importance fondamentale pour assurer l'équité, l'égalité, le développement et la paix. Dans l'ensemble, de nombreux gouvernements ont adopté des stratégies pour améliorer la condition des femmes, développer leurs compétences, les démarginaliser et les faire participer à la prise des décisions majeures. Cependant, dans la plupart des pays, il n'y a toujours pas un engagement politique total et les ressources nécessaires ne sont pas allouées. Sans cet engagement et ces ressources, les Stratégies prospectives de Nairobi resteront un voeu pieux.

5. Les aspirations à une plus grande sécurité dans le monde et à un ordre économique international juste, équitable et non discriminatoire ne se sont pas réalisées. En outre, les institutions financières internationales, les nouveaux arrangements et les accords commerciaux mis en place dans le monde ont assumé des rôles plus vastes dans les affaires mondiales et n'ont pas réussi à freiner le déclin économique dans bon nombre de pays africains. Les apports de ressources extérieures ont été réduits et le recul de la demande des produits primaires africains a entraîné une diminution considérable des recettes d'exportation. De plus, le lourd fardeau de la dette a contribué à aggraver une situation économique déjà peu satisfaisante. Malheureusement, l'économie mondiale interdépendante continue d'être marquée par l'incertitude, des déséquilibres et la récession, ce qui a finalement débouché sur la marginalisation continue des pays en développement. De nombreux facteurs interdépendants au niveau mondial pèsent sur les conditions d'existence des femmes en Afrique, influant sur les rôles qu'elles jouent tant dans la production que dans la procréation. L'émergence du processus de démocratisation politique a entraîné un multipartisme concurrentiel dont l'impact positif sur les femmes ne se fait pas encore sentir.

#### B. Perspectives à l'échelle régionale

6. La première Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement s'est tenue à Nouakchott (Mauritanie) en 1977. Elle avait essentiellement pour objet d'examiner les progrès réalisés par les Etats membres africains ainsi que par les organisations intergouvernementales et non gouvernementales opérant en Afrique dans l'application du Plan d'action régional adopté lors de la Conférence mondiale sur les femmes tenue à Mexico en 1975. La deuxième Conférence régionale pour l'intégration de la femme au développement a eu lieu en 1979 à Lusaka (Zambie). Elle visait à examiner les progrès accomplis en matière d'intégration de la femme au développement et à préparer la deuxième Conférence mondiale sur les femmes à Copenhague (Danemark), en juillet 1980. La troisième Conférence régionale sur les femmes a eu lieu en 1984 à Arusha (République-unie de Tanzanie). Elle avait pour objectifs d'examiner et d'évaluer les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la réalisation des objectifs fixés en ce qui concerne les femmes, d'adopter des stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme en Afrique jusqu'à

l'an 2000, et d'arrêter une position africaine commune pour la prochaine Conférence mondiale de Nairobi sur les femmes.

7. La quatrième Conférence régionale sur les femmes s'est tenue à Abuja (Nigéria), en novembre 1989. Elle a été un forum pour examiner et évaluer de façon approfondie dans quelle mesure les Stratégies d'Arusha étaient mises en oeuvre par les gouvernements, les organismes des Nations Unies, les ONG, etc. et avait pour objectifs d'ouvrir un débat sur les problèmes socio-économiques naissants qui affectent les conditions de vie des femmes africaines, de réévaluer les priorités énoncées dans les Stratégies d'Arusha et de formuler des recommandations appropriées pour l'avenir. La Conférence a adopté la Déclaration d'Abuja sur le développement participatif : rôle de la femme africaine au cours des années 90 comportant des objectifs bien définis pour l'an 2000 à réaliser dans les secteurs suivants : éducation, science et technique, agriculture et production vivrière, environnement, processus de décision et activités principales de développement, questions de population, femme et culture, etc.

8. D'autres instruments qui ont fait date à l'échelon régional et ont eu une incidence sur la situation politique, socio-économique et culturelle des femmes africaines sont notamment les suivants :

- a) Le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos (1980);
- b) Le Programme d'action de Kilimandjaro concernant la population et le développement autonome (1984);
- c) La Charte africaine de la participation populaire au développement et à la transformation (1990);
- d) Le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine (1991);
- e) La Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable (1992);
- f) La Déclaration de Ouagadougou sur l'éducation des filles (1993);
- g) La Conférence régionale sur les femmes et la paix, et le Plan d'action de Kampala sur les femmes et la paix (1993), qui a été adopté par le Conseil des ministres de l'OUA, lors de sa 60ème session tenue à Tunis en juin 1994;
- h) La résolution [CM/Res.1550 (LX)] sur la préparation de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, adoptée par le Conseil des ministres de l'OUA lors de la 60ème session tenue à Tunis en juin 1994;
- i) La résolution [CM/Res 1551 (LX)] sur la population et le développement, adoptée par le Conseil des ministres de l'OUA en juillet 1994.

9. Dans la majeure partie de l'Afrique, le retard sur le plan technologique, les catastrophes naturelles, spécialement la sécheresse, les perturbations causées par les guerres civiles et les conflits politiques ont contribué à ralentir l'activité et la croissance économiques, en entraînant une baisse des revenus par habitant. En conséquence, davantage de pays se sont retrouvés dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) ayant des niveaux de revenu extrêmement bas. La croissance économique a été également entravée par la dette extérieure qui s'établissait à la fin de l'année 1993 à 285,4 milliards de dollars E.U., avec des intérêts sur les montants impayés représentant près de 40%. La dette extérieure n'a guère changé dans sa composition au cours des cinq dernières années. Les effets sur la croissance économique ont été divers du fait de l'insuffisance du soutien extérieur et des luttes intestines qui ont compromis la poursuite des objectifs, ce qui a fait qu'ils n'ont pu refléter les objectifs de développement à long terme et entraîné à négliger la

planification régionale. Cet état de choses a eu un impact négatif sur la répartition du revenu et la capacité de fournir les services de base.

10. Le continent africain traverse depuis quelque temps une série de crises répétées qui ont influé sur le rythme et le niveau de son développement économique global. Les femmes, dans une plus grande mesure que les hommes, pâtissent de ces crises et elles sont sérieusement désavantagées lorsqu'il s'agit de participer à une quelconque entreprise de développement du fait de certaines pratiques néfastes liées à la tradition, à la culture, à la religion et aux mentalités. Les femmes, qui représentent plus de 50% de la population touchée par ces crises, doivent contribuer de façon efficace à la solution des nombreux problèmes créés par cette situation défavorable.

11. Tout indique que les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay, enfin conclues en décembre 1993 et dont l'accord a été adopté en avril 1994, auront des effets négatifs sur les résultats économiques de l'Afrique, en fonction de la capacité de la région de gérer le changement et d'optimiser la technologie pour une utilisation plus efficace des facteurs de production en vue d'une plus grande compétitivité sur les marchés internationaux. Les subventions agricoles vont certainement aussi accroître la facture d'importations alimentaires des pays africains, ce qui influera considérablement sur la situation socio-économique des femmes du fait qu'elles participent totalement aux activités du secteur agricole. Du fait de l'apparition de blocs commerciaux et de marchés régionaux tels que la zone de libre-échange de l'Amérique du Nord (ALENA) et de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), la région de l'Afrique pourrait rencontrer plus de difficultés à maintenir ses relations traditionnelles avec ses partenaires européens afin d'obtenir les ressources dont elle a tant besoin. Par conséquent, il est impératif que les gouvernements africains élaborent et adoptent des stratégies pour faire face à cette situation.

12. Le déclin économique, la récession et la restructuration économique qui en a résulté face à la dette extérieure, ont amené les gouvernements à axer leurs efforts sur les problèmes immédiats les plus pressants, en négligeant souvent les questions à long terme qui influent directement sur la promotion de la femme. Dans le même temps, l'inégalité de longue date entre l'homme et la femme, notamment en ce qui concerne la santé et la nutrition, le niveau d'instruction et les qualifications professionnelles, l'accès à l'éducation et aux possibilités économiques, ainsi que la participation à la prise de décisions, a quelquefois été exacerbée aussi bien par les crises que par les politiques adoptées. En d'autres mots, ces politiques ont aggravé une situation où les femmes étaient déjà désavantagées car elles ne tiennent pas compte du rôle et des préoccupations propres aux femmes. Ces politiques auront également un effet négatif plus grave sur la génération de jeunes femmes qui hériteront de cette situation. Celles-ci ne portent pas effectivement sur l'effet de la restructuration sur les femmes et sur les rôles multiples qu'elles jouent.

13. Un vent de démocratisation souffle actuellement sur le continent tout entier et il y a eu une participation active des femmes en tant que candidates aux élections, en tant qu'électrices et observatrices du processus électoral dans maints pays. Un grand nombre de femmes sont entrées au parlement, par leurs propres efforts, des actions pétitoires, et grâce au soutien apporté par des femmes et des hommes, des groupes de femmes, des associations non gouvernementales et des organisations de femmes. Malheureusement, le nombre de pays africains traversant une crise politique et connaissant des troubles sociaux augmente. En outre, les gouvernements africains devraient prendre des mesures globales et concrètes pour promouvoir réellement l'intégration des femmes comme partenaires égales, en particulier dans les domaines de la politique, de la participation populaire et de la prise des décisions importantes. Il est donc nécessaire de voir quel est l'effet de la démocratisation sur les femmes au niveau local et national et de faire en sorte qu'il y ait des dispositions pour assurer l'éducation des femmes et les sensibiliser, à toutes les étapes de leur vie, pour qu'elles participent de façon plus efficace à la vie politique.

14. Bien que l'Année internationale de la famille ait été célébrée en 1994, l'intégrité de la famille africaine est sérieusement menacée par la persistance des crises socio-économiques. La migration massive des zones rurales vers les villes et l'exode des compétences, touchant essentiellement les jeunes hommes et les jeunes femmes, ont gravement affecté la sécurité psychosociale et financière de bon nombre de familles. Dans de nombreuses collectivités rurales et urbaines d'Afrique, le nombre des ménages dirigés par des

femmes seules, ne cesse d'augmenter se situant en moyenne à environ 35% pour la région. L'exode rural a également entraîné l'augmentation de la criminalité et de la violence, l'abus de drogues, le nombre des sans-abri, la dégradation de l'environnement et l'exploitation sexuelle des femmes, des jeunes filles et des garçons.

15. L'exercice par les femmes de leurs droits en matière de santé et de procréation est essentiel pour qu'elles réalisent leur potentiel. L'amélioration de leur santé et leur capacité de maîtriser leur fécondité est indispensable pour qu'elles puissent faire les choix nécessaires dans les autres domaines. L'incapacité des femmes africaines de contrôler leur propre fécondité va de pair avec des taux très élevés de mortalité infantile, juvénile et maternelle s'expliquant par l'interaction de divers éléments tels que des services appropriés, peu coûteux et facilement accessibles et la persistance de mentalités traditionnelles entravant l'usage de pratiques contraceptives.

16. Les gouvernements africains ont à relever de nouveaux défis de développement constitués par la population adolescente. En l'an 2000, il y aura environ 170 millions de jeunes - âgés de 15 à 24 ans - en Afrique. Dans certains pays africains, près de deux tiers des avortements suivis d'infection se retrouvent dans le groupe d'âge des 15-19 ans. La sexualité et la fécondité des adolescents, constituent un risque élevé sur le plan de la santé. Elles expliquent dans une grande mesure pourquoi les filles ne peuvent poursuivre des études supérieures ainsi que l'avortement risqué qui est une cause de mortalité et de morbidité maternelles. Les coûts invisibles de la sexualité des adolescents sont également énormes et constituent une charge pour les systèmes de fourniture de santé de nombreux gouvernements africains. On devrait faire face d'urgence à cette situation avec des politiques et services appropriés.

17. L'augmentation sans précédent du nombre de réfugiés et de personnes déplacées dans la région est l'une des conséquences majeures des conflits internes prolongés, des guerres civiles et de l'instabilité politique dans de nombreux pays de la région. D'après le Haut Commissariat aux réfugiés, la population actuelle des réfugiés en Afrique est estimée à 7 millions sur un total mondial de 20 millions sans compter qu'il y a en Afrique 25 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, la plupart étant des femmes et des enfants.

18. Les femmes constituent une proportion importante des réfugiés et des personnes déplacées sur le continent. Les femmes réfugiées et les femmes déplacées sont particulièrement vulnérables et une attention spéciale devrait être portée à leurs besoins de protection. Mais elles représentent aussi une ressource utile dont le potentiel devrait être utilisé dans la recherche d'une solution durable aux problèmes des réfugiés. L'accès des femmes et des filles réfugiées à la santé, à l'éducation et au logement ne devrait pas être compromis par le fait qu'il leur faut fuir les zones de conflit.

19. La santé des femmes doit être perçue dans une approche globale intégrant tous les problèmes de santé dont elles sont victimes au cours du cycle de leur vie. Les problèmes de mortalité liés au paludisme, à la malnutrition, à l'anémie, à la tuberculose, aux maladies maternelles, aux MST dont le sida continuent d'être préoccupants. A l'échelle mondiale, le syndrome d'immuno-déficience acquise (sida) est devenu un problème social, économique et politique. L'Afrique est en première ligne face à cette épidémie mondiale dont l'ampleur réelle dans la région est mal connue mais qui constitue déjà un grave problème dans de nombreux pays en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique australe. Selon l'OMS, le nombre de nouveaux cas d'infection à VIH chez les femmes dans certains pays africains serait de 6 pour 5 hommes et plus de 6 millions de femmes en âge de procréer sont infectés. Dans certains grands centres urbains d'Afrique, on trouve une séropositive sur trois femmes enceintes suivies dans les centres de soins prénatals. Ainsi les jeunes femmes sont très sérieusement touchées par les effets de la pandémie du sida. Les conséquences économiques et sociales du sida frappent surtout les femmes et ont de sérieuses répercussions sur les femmes âgées qui doivent s'occuper d'orphelins à un moment où elles sont moins en mesure de le faire. Du fait de la position de subordonnées de la femme et de l'adolescente, les jeunes femmes ayant le moins de pouvoir, du fait de leur accès limité à l'information, à l'éducation et à la communication, aux installations et services de santé à la formation, à un revenu propre, aux droits patrimoniaux et aux droits reconnus par la loi, elles sont particulièrement vulnérables à l'infection par le virus du sida. Elles ne sont

pas suffisamment informées sur la maladie et ne connaissent par les mesures à prendre pour se prémunir contre l'infection à VIH, en dépit du rôle clé qu'elles jouent et continueront de jouer dans les mesures pour faire face à la situation. En conséquence, il est nécessaire de mettre l'accent sur la réduction de la vulnérabilité des femmes à l'infection à VIH/sida. Non seulement les jeunes d'Afrique font face à un avenir économique morose mais aussi ils sont à l'heure actuelle confrontés au spectre de l'épidémie de sida qui continue de faire des ravages parmi ceux qui sont âgés de moins de 25 ans. Il faut multiplier et renforcer les campagnes d'éducation et d'information portant sur la sexualité et la santé des jeunes en matière de procréation et les rendre plus accessibles et adaptées à la culture.

20. Au cours de la décennie écoulée, il a été clairement constaté que les gouvernements africains ont lentement commencé à considérer la participation des femmes à la politique et au développement socio-économique comme un facteur clef et un catalyseur des processus et relations propres à encourager l'égalité, la santé ainsi que le développement et la paix en vue d'une promotion accélérée de la femme. A cet égard, pratiquement tous les gouvernements ont établi des mécanismes nationaux et leur ont apporté un appui pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités de coordination et de contrôle et veillent à ce que les activités de développement national tiennent compte des questions propres à la femme. En plus, la majorité des pays africains ont promulgué des lois contre les pratiques discriminatoires dans l'éducation et l'emploi, et voté des lois pour que les femmes bénéficient du congé de maternité payé. Un très petit nombre de pays ont adopté un cadre législatif approprié pour assurer un partage équitable des responsabilités familiales entre l'homme et la femme, tel que stipulé dans la Convention internationale du travail no.156 sur les travailleurs ayant des charges de famille.

21. Dans l'ensemble donc, en dépit des efforts déployés par les Etats membres, la communauté internationale, les ONG locales et internationales pour améliorer la situation des femmes africaines, les progrès enregistrés ont été modestes et il y a des lacunes importantes dans plusieurs domaines. Les plus criantes sont, entre autres, la disparité entre les garçons et les filles quant à l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux services de santé, le droit d'accès et de regard concernant les ressources productives et à la technologie; la sous-représentation en particulier aux niveaux de la prise de décisions dans les domaines politique, économique et social; la déficience des mécanismes, des politiques et des programmes nationaux visant à faire avancer la cause des femmes; le manque de données détaillées par sexe et leur utilisation; la discrimination de droit et de fait quant aux possibilités d'emploi; la situation matrimoniale et de famille; le fait que les hommes et les femmes ne connaissent pas les droits reconnus à la femme par la loi ni ses droits humains, et la méconnaissance des voies de recours sur le plan juridique et administratif pour la réparation des injustices. Une analyse plus détaillée de ces lacunes est faite dans la section suivante.

### III. PRINCIPAUX DOMAINES DE PREOCCUPATION

22. Lors de l'examen au niveau régional de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi et des progrès accomplis sur ce plan, plusieurs lacunes et domaines particulièrement préoccupants ont été relevés tant au niveau national que régional. Des ateliers techniques organisés aux niveaux national, sous-régional et régional et auxquels ont contribué des communautés de base, des femmes, des organisations de femmes, des ONG nationales et internationales, des organismes inter-gouvernementaux et des institutions des Nations Unies ont permis d'en relever d'autres. L'objectif était de refléter un large consensus sur les grands domaines de préoccupation ainsi que sur les critères utilisés pour déterminer ces domaines. La Plate-forme d'action africaine porte essentiellement sur ces domaines qui sont énumérés ci-après :

- A. La pauvreté chez la femme, sa sécurité alimentaire insuffisante et son manque de pouvoir économique;
- B. L'accès insuffisant de la femme à l'éducation, à la formation ainsi qu'à la science et à la technologie;
- C. Le rôle vital de la femme dans la culture, la famille et la socialisation;
- D. L'amélioration de la santé, y compris les droits en matière de procréation et les services de planification familiale;

- E. Les rapports entre la femme et l'environnement et son rôle dans la gestion des ressources naturelles;
- F. La participation de la femme au processus de paix;
- G. L'émancipation politique de la femme;
- H. Les droits reconnus à la femme par la loi et ses droits individuels;
- I. L'élaboration et l'utilisation généralisées de données détaillées par genre;
- J. La femme, la communication, l'information et les arts;
- K. La petite fille.

Il convient de noter que ces neuf domaines sont interdépendants si l'on considère leur incidence sur la mise en oeuvre des Stratégies prospectives de Nairobi. En outre, l'ordre dans lequel ils sont présentés ici reflète les préoccupations des femmes dans la région africaine mais le même degré de priorité leur est accordé.

A. La pauvreté chez la femme, sa sécurité alimentaire insuffisante et son manque de pouvoir économique

23. La pauvreté en Afrique se manifeste sous diverses formes et elle a essentiellement pour causes l'insuffisance de revenus, l'exclusion du marché ainsi que de la vie sociale et politique, l'inégale répartition des richesses et des revenus aux niveaux mondial, régional, sous-régional et local, la récession économique, la sécheresse et d'autres catastrophes, le lourd fardeau de la dette, des programmes d'ajustement structurels qui sont incompatibles avec le développement durable, une croissance démographique rapide, des conflits armés et des troubles civils, ceux-ci, à leur tour, étant liés à la situation politique, économique et sociale générale d'un pays donné.

24. Plus d'un tiers des populations d'Afrique vivent dans la pauvreté extrême et sont incapables de satisfaire leurs besoins les plus essentiels. En 1991, ce nombre était estimé à environ 250 millions. Il est à noter que généralement on trouve chez les pauvres des niveaux élevés de malnutrition, l'analphabétisme, un mauvais système d'assainissement et une participation limitée aux activités socio-économiques. Par exemple, en 1993, le taux de mortalité infantile en Afrique subsaharienne était en moyenne de 103 pour 1000 naissances vivantes, contre 71 pour 1000 pour l'ensemble des pays en développement. Pour la même année, le taux de mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans était estimé à 160 pour 1000 naissances vivantes en Afrique subsaharienne. Entre 1985 et 1990, seulement 51% de la population urbaine en Afrique avaient accès à des installations sanitaires contre 16% pour la population rurale. Au cours de la même période, seulement 68% de la population dans les régions urbaines et 26% dans les régions rurales avaient accès à l'eau salubre. Pour toute l'Afrique, la ration calorique journalière par habitant était en moyenne de 2 100 en 1993 tandis que la ration protéique était de 53 g contre une moyenne mondiale de 2 600 calories et 71g de protéines respectivement. Le secteur agricole peut contribuer jusqu'à 50% dans le PIB, et la population agricole peut constituer jusqu'à 85% de la population totale. Il y a également un écart considérable entre les régions urbaines et rurales en ce qui concerne les revenus, la ration alimentaire, etc.

25. Les femmes subissent la pauvreté de manière disproportionnée, en particulier celles qui dirigent des ménages dont le nombre ne cesse d'augmenter et qui représentent 35% de l'ensemble de la population féminine. La pauvreté devient de ce fait de plus en plus le lot des femmes. Bien qu'elles représentent plus de la moitié de la population et qu'elles aient un accès limité à la propriété et à la co-propriété foncière ainsi qu'au logement, les femmes assurent 60 à 80% de la production alimentaire.

26. Dans le secteur informel, elles se retrouvent dans les branches d'activités de moindre importance où les salaires sont bas et où les perspectives de promotion sont limitées. C'est sur les femmes que reposent aussi bien les cultures de rente que les cultures de subsistance; pourtant, leurs activités de production et de procréation qui ne peuvent être commercialisées ne sont pas reconnues comme contribution à la production économique. Elles se voient ainsi privées des outils et des moyens qui assureraient un développement durable et continuent de faire l'objet d'une vive discrimination, ce qui constitue un obstacle de taille à un accroissement de la productivité.

27. Venant aggraver la situation, de nombreux pays africains connaissent également des situations critiques en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la disponibilité et la distribution des produits alimentaires. Jadis exportatrice nette de produits alimentaires, la région est devenue depuis les années 80 une importatrice nette. La faim et la malnutrition demeurent un problème important, touchant particulièrement les femmes et les enfants. Depuis 1960, la population en Afrique augmente au taux annuel de 3% tandis que la production alimentaire n'augmente que de 1,8% en moyenne, le taux d'autosuffisance alimentaire diminuant, de 100% en 1960 à 81% dans les années 90. Approximativement, 25% des besoins alimentaires sont couverts par des importations, y compris l'aide alimentaire, les importations alimentaires annuelles absorbant environ 30% des recettes provenant de l'exportation de produits agricoles. Les rares produits agricoles exportés sont commercialisés à des cours dérisoires et les faibles recettes en devises provenant de ces produits sont affectées au financement des importations alimentaires au détriment d'autres secteurs. La sécurité et l'autosuffisance ne sont pas par conséquent liées uniquement à l'alimentation, mais au problème général de la pauvreté, à la répartition inégale des revenus, à la baisse du pouvoir d'achat et à la détérioration des termes de l'échange ainsi qu'aux obligations au titre du service de la dette extérieure.

28. Les femmes africaines, principales pourvoyeuses et gestionnaires traditionnelles de produits alimentaires aux niveaux de la famille et du ménage, peuvent jouer un rôle clef dans la répartition et la redistribution des ressources rares. Le renforcement des capacités des femmes en matière de gestion des ressources alimentaires et de l'aide alimentaire peut permettre de prendre en compte les priorités des femmes et d'assurer le bien-être de leur famille au mieux. Cette sécurité alimentaire accrue au niveau du ménage contribuerait ainsi à la réalisation de l'objectif mondial de sécurité alimentaire nationale.

29. Il est nécessaire de renforcer le pouvoir des femmes en Afrique pour qu'elles participent dans les structures économiques, à la formulation des politiques ainsi qu'au processus de production lui-même. Il est maintenant largement admis que les femmes rurales, particulièrement en Afrique, jouent un rôle crucial dans le développement. La Plate-forme d'action africaine, conformément aux Stratégies de Nairobi et à la Déclaration d'Abuja, met l'accent sur l'émancipation économique des femmes, ce qui peut se faire si l'on encourage l'esprit d'entreprise et les compétences des femmes africaines en leur permettant d'accéder davantage aux ressources tant du secteur moderne que du secteur informel. Le renforcement du pouvoir des femmes les mettra mieux à même d'influer de façon réaliste sur les changements afin qu'ils se fassent à leur profit et au profit de l'ensemble de la société. Il est également crucial d'engager les femmes, y compris la jeune génération en tant que partenaires actives pour le changement. En conséquence, il importe d'élaborer des stratégies et mesures pour se dégager du système d'assistance actuelle en faveur des femmes, leur permettre d'exercer des responsabilités économiques, et en particulier renforcer et soutenir leur participation au commerce et à l'industrie; éliminer les disparités croissantes entre les conditions de vie en milieu rural et en milieu urbain, et promouvoir des actions qui ne portent pas atteinte à l'environnement pour atténuer la pauvreté grâce à un développement durable. Les actions proposées dans la Plate-forme se fondent sur le fait qu'on a reconnu les solutions que les femmes elles-mêmes trouvent pour faire face à l'évolution de leur situation dans les domaines de la production et de l'économie, en faisant appel à leur savoir-faire, leurs initiatives et leurs capacités.

#### B. L'accès insuffisant des femmes à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie

30. Le droit à l'éducation est un droit humain ayant des implications importantes tant pour l'individu que pour le développement économique et social. Compte tenu de la relation inverse entre l'éducation des filles, spécialement dans le premier et le second degré et la variation des indicateurs de fécondité et de mortalité, ainsi que des effets positifs sur la santé, le bien-être et le processus de transformation des sociétés fait qu'il est impératif d'éduquer les populations.

31. Tous les indicateurs disponibles montrent que les secteurs de l'éducation de la plupart des pays africains se trouvent dans une crise chronique et grave, les taux de scolarisation bruts diminuant régulièrement, avec un taux de déperdition scolaire de plus en plus important en particulier chez les filles et une dégradation de la qualité de l'enseignement. Entre 1988 et 1990, pour l'ensemble de la population

féminine, les taux annuels d'inscription bruts étaient respectivement de 85 %, 64 % et 32 % dans le primaire, le secondaire et le supérieur respectivement. Les filles sont défavorisées pour ce qui est de la qualité et de l'utilité de l'éducation et de la formation qu'elles reçoivent. Il y a une forte disparité quant au niveau d'instruction entre les collectivités rurales et les collectivités urbaines ainsi qu'entre les hommes et les femmes, situation qui a des incidences défavorables sur le redressement et le développement à long terme de l'Afrique. Le système éducatif en Afrique peut être représenté par une pyramide, avec une base constituant l'enseignement primaire, au milieu l'enseignement secondaire et un sommet étroit étant l'enseignement supérieur. Dans ce scénario, c'est surtout les femmes que l'on retrouve au niveau le plus bas de l'enseignement. Environ 23 % des diplômés de l'école primaire passent dans les établissements du second degré, tandis que moins de 3 % de ceux qui terminent leurs études secondaires entrent dans l'enseignement supérieur. Les disparités entre les filles et les garçons deviennent aussi plus importantes à mesure qu'on passe du degré inférieur au degré supérieur. La mise en oeuvre de la politique d'éducation implicite dans les PAS, qui préconise de mettre l'accent sur la promotion de l'éducation de base tendrait à saturer l'économie, un très petit nombre seulement de diplômés universitaires et des écoles techniques étant disponibles pour les besoins d'une économie intégrée dont le moteur est la technologie.

32. Le taux d'alphabétisation des adultes, inférieur à 50 % en Afrique, est le plus faible du monde. En 1990, en Afrique subsaharienne, le taux d'alphabétisation des hommes adultes était de 61 % tandis que celui des femmes était de 41 %. Le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes constitue un obstacle sérieux au développement de la région. Dans la plupart des pays, le système d'enseignement de type classique est encore peu développé - ou trop peu d'élèves en sortent avec succès - pour faire baisser le nombre absolu d'analphabètes tandis que les programmes d'enseignement extrascolaire ne sont pas suffisamment répandus pour combler cette lacune. La persistance de la crise dans le secteur éducatif peut s'expliquer, dans une large mesure, par la forte baisse des dépenses consacrées à l'éducation et par l'accroissement rapide de la population, aggravé par l'insuffisance des investissements dans les ressources humaines, la mauvaise allocation et la mauvaise gestion des ressources financières, ainsi que les aspects négatifs des PAS. Les niveaux d'analphabétisme dans la région augmentent régulièrement depuis le début de la décennie écoulée et devraient se situer, selon les projections à 146,8 millions en l'an 2000 contre 132,3 millions en 1980.

33. Le processus de l'éducation aggrave les inégalités entre l'homme et la femme, ce qui à son tour façonne la structure d'esprit de ceux qui élaborent les programmes scolaires, rédigent les manuels et conçoivent les supports audio-visuels des enseignants et des élèves. Cependant, il reste à évaluer l'effet de politiques et programmes appropriés pour redresser les disparités entre les deux sexes dans le domaine de l'éducation. Les décisions quant au contenu de l'enseignement, à son niveau et à ceux qui doivent le dispenser, les programmes d'enseignement, sont prises essentiellement par des hommes, perpétuant ainsi les stéréotypes fondés sur le genre, d'où le caractère peu approprié des programmes.

34. Certaines contraintes socio-culturelles entravent l'accès des femmes à l'enseignement et à la formation professionnelle et technique, ce qui fait qu'il leur est difficile d'acquérir des qualifications techniques supérieures appropriées. Par le biais de la formation, les Etats membres ont pris certaines initiatives pour renforcer les capacités des femmes africaines. Au nombre de ces initiatives on peut mentionner l'analyse et la planification tenant compte du genre, les compétences pour l'entreprise, la gestion, les services de vulgarisation, l'accès au crédit et aux technologies nouvelles, la recherche et la politique d'appui. Certains organismes bilatéraux et organisations des Nations Unies, des organisations sous-régionales et régionales, spécialement le Centre africain pour la femme de la CEA, ont fait des efforts supplémentaires pour améliorer les compétences des agricultrices et des femmes entrepreneurs. Le centre a notamment organisé divers cours de formation destinés au personnel et aux vulgarisatrices, assuré le perfectionnement des compétences de femmes dans le domaine technique, dans celui de la génération de revenus, dans celui de la transformation des produits alimentaires. Il a également dispensé une formation à des groupes de femme et formé des femmes analphabètes à l'aide de moyens audio-visuels. En dépit de ces efforts, d'importants écarts subsistent, en particulier du fait de l'insuffisance de la formation en analyse et en planification des problèmes des femmes à tous les niveaux, afin d'accélérer la promotion des femmes. En outre, des cours de formation de niveaux débutant et avancé, de recyclage, n'existent pas et s'ils sont organisés, cela a été à un niveau faible et ils n'étaient pas utiles pour l'emploi. L'enseignement

travaillant beaucoup moins pour assurer le bien-être de la famille. Pour corriger ce déséquilibre, il est nécessaire d'encourager les hommes à partager les responsabilités familiales dans l'intérêt des familles. Par ailleurs, dans certaines cultures, on voit se perpétuer des pratiques traditionnelles qui ont des conséquences néfastes sur la santé des femmes. A cet égard, certains pays ont adopté des mesures juridiques et constitutionnelles visant à éliminer ces pratiques. Une stratégie de promotion de l'art, de la culture universelle, de l'information, de l'éducation et des communications, visant à améliorer l'image et à promouvoir le rôle de la femme africaine à travers les médias et les manuels scolaires, devrait être élaborée. Une telle stratégie devrait viser les jeunes.

39. La famille est l'unité de base de la société qui établit la morale, les valeurs culturelles, les types de comportement qui façonnent la conduite des individus en société. Cependant, en Afrique le tissu de la famille a été soumis à rude épreuve par les problèmes actuels associés à la détérioration de la situation économique qui continue à appauvrir de nombreux ménages. Le chômage et l'exode rural ont entraîné une perturbation des relations familiales et des systèmes sociaux, avec pour résultat que les membres de la famille les plus jeunes ne bénéficient plus du soutien social, économique et psychologique de la famille et tombent souvent dans la délinquance et l'abus des drogues.

40. En outre, les catastrophes naturelles cycliques, les guerres civiles et les rivalités ethniques ont créé de sérieuses difficultés aux familles. Le déplacement des familles durant ces crises les a privées du soutien du système de la famille élargie, ce qui a de graves incidences sociales et culturelles. Les familles sont la principale protection économique et sociale de ceux qui ne peuvent se prendre en charge pour cause d'invalidité, de maladie, de vieillesse, de chômage, de déplacement ou d'autres facteurs. Dans ce contexte, le fardeau retombe de façon disproportionnée sur les femmes qui ont dû assumer des responsabilités plus grandes ainsi que des rôles supplémentaires. Les gouvernements doivent fournir une assistance grâce à des programmes de protection sociale, s'adressant spécialement aux femmes. Les parents uniques, particulièrement les familles dirigées par une mère célibataire constituent une importante proportion des pauvres dans de nombreuses sociétés africaines ces derniers temps. Les gouvernements et les organisations communautaires devraient déployer des efforts spéciaux pour faire en sorte que les familles à parent unique reçoivent le soutien social dont elles ont besoin par exemple sous forme de soutien économique à la famille ou de soins à l'enfant d'un parent unique qui travaille.

41. La socialisation est le processus par lequel on enseigne à un(e) enfant les rôles qu'il (elle) doit jouer dans la société. Ce processus détermine le type de comportement des adultes, hommes et femmes, en tant que principaux agents de la socialisation dans les familles, les écoles et les communautés. En Afrique, les rôles assignés aux hommes et aux femmes sont prédéterminés et différents. La famille en tant qu'agent de la socialisation assigne différents statuts, valeurs et rôles aux filles et aux garçons. La discrimination à l'égard des femmes et des filles commence bien avant la naissance et s'explique par l'attitude des parents et de la société qui donnent la préférence aux garçons. Les jeunes femmes et les filles devraient avoir des chances égales de grandir et de développer toutes leurs potentialités dans leurs rôles de production et de procréation. Des efforts concertés devraient être déployés pour promouvoir un environnement culturel où les filles et les garçons s'épanouissent et travaillent ensemble en partenaires égaux en vue d'assurer un développement et une paix durables. Dans de nombreux pays africains, la situation défavorable des femmes du fait de la culture, le peu d'estime de soi et l'absence de confiance en soi conjugués au manque de temps et à une faible motivation limitent leur capacité de profiter et d'exploiter les opportunités qui leur sont offertes pour lutter contre la pauvreté. Les traditions et pratiques sociales et culturelles devraient être revues pour qu'il y ait un code civil commun qui fasse respecter la dignité des femmes en tant que partenaires égaux des hommes dans la famille et qui fasse notamment en sorte qu'il n'y ait plus de discrimination à l'égard de la femme quand il s'agit de mariage, de divorce, de garde des enfants et de droits à la propriété.

D. L'amélioration de la santé de la femme, les services chargés de la santé en matière de procréation, y compris les services de planification familiale et les programmes intégrés en matière de population

42. Dans la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable de 1992 il est stipulé, entre autres, que les politiques et programmes en matière de population devraient faire partie des stratégies de développement durable. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 a en outre reconnu que l'être humain est au centre de tout développement durable. Cependant, on n'arrive toujours pas à intégrer effectivement les facteurs démographiques dans les plans de développement africains pour qu'il y ait harmonie entre les taux de croissance démographique et économique. En 1992, l'Afrique avait une population estimée à 644 millions et on s'attend à ce qu'elle s'accroisse à un taux annuel de 2,9% jusqu'en l'an 2000. C'est dans la région qu'on trouve le taux de fécondité le plus élevé du monde, le taux d'espérance de vie le plus faible (49 ans pour les hommes et 52 pour les femmes), le taux de mortalité infantile le plus élevé (103 décès pour 1 000 naissances vivantes), le taux de mortalité maternelle le plus élevé et le taux de dépendance le plus élevé (47% au-dessous de 15 ans et seulement 3% au-dessus de 65 ans). Ces chiffres soulignent la nécessité de s'occuper des besoins de la génération des jeunes qui constitue la ressource la plus vitale de l'avenir. D'autres besoins en matière de santé reproductive sont révélés par le taux élevé inacceptable de l'avortement à risques, qui explique 30% de la mortalité maternelle dans certains pays africains et la préoccupation croissante que suscite la grossesse des adolescentes. Dans certains pays africains, près de deux tiers des cas d'avortement suivi d'infection se retrouvent dans le groupe d'âge de 15 à 19 ans. Il est par conséquent nécessaire de fournir l'information appropriée aux jeunes afin qu'elles puissent prendre des décisions et faire des choix informés à propos de leur propre sexualité et fécondité mais aussi que les parents transmettent les valeurs sociales et définissent les rôles et que les décideurs aussi instaurent l'environnement politique nécessaire. En outre, au cours des années 80, le taux d'accroissement démographique a dépassé le taux de croissance économique dans 32 pays africains. L'écart entre la fécondité et la mortalité s'élargit; il a doublé entre 1972 et 1994 et on s'attend à ce qu'il double à nouveau en l'an 2017. Ces facteurs démographiques ont eu des conséquences négatives sur la santé et la qualité de la vie des femmes. L'inaccessibilité de services de santé adéquats, l'inaccessibilité à l'information ainsi que la présence de maladies chroniques telles que le paludisme et la malnutrition, font que de nombreuses femmes ne peuvent faire face aux demandes physiques liées à la grossesse. Par conséquent, la morbidité maternelle est très élevée en Afrique, le risque de mortalité maternelle étant 1/20 pour les femmes africaines contre 1/10 000 dans les pays développés. Les effets des MST et l'apparition du sida et de l'infection à VIH et les multiples effets qu'ils ont sur la santé des femmes constituent une menace sur leur état de santé déjà précaire. Le nombre de plus en plus élevé de grossesses non désirées et non planifiées chez les moins de 20 ans, non seulement compromet leur santé en matière de procréation mais aussi empêche la majorité d'entre elles de compléter leur éducation et d'acquérir les techniques qui leur permettraient de prendre des décisions appropriées quant à leur fécondité.

43. Les politiques et programmes en matière de population et de développement en Afrique devraient viser à améliorer le statut de la femme tout en réduisant les taux d'accroissement démographique, la mortalité infantile et juvénile et la mortalité maternelle. La pleine participation et le partenariat tant des femmes que des hommes sont donc nécessaires dans leur vie productrice et procréatrice, ce qui suppose qu'ils partagent les responsabilités pour ce qui est aussi bien des soins aux enfants que des droits et de la santé en matière de procréation. Dans ce contexte, l'accès à des services de planification familiale de qualité est essentiel. Le respect des normes de santé reproductive et la pratique de la planification familiale ne concernent pas seulement l'espacement des naissances mais comprend aussi la protection contre les MST à chaque étape du cycle de la vie reproductive. Il est essentiel que ces services tiennent compte des besoins des jeunes qui constituent une catégorie à haut risque. Ainsi, l'intégration complète de tous les services de santé en matière de procréation dans les systèmes des soins de santé primaires ainsi que la gestion et la distribution décentralisées, contribueront de façon considérable à promouvoir une maternité sans risque pour les femmes et à rendre les hommes et les femmes responsables en matière de procréation.

44. Il est reconnu que les économies africaines ne peuvent plus fournir gratuitement des services de santé à tous, mais il importe aussi de faire remarquer qu'une proportion très importante de femmes figure dans

la catégorie des plus pauvres. Il est par conséquent nécessaire de faire en sorte que les bénéficiaires prioritaires des services de santé à un coût abordable, soient celles qui ont aussi la charge de s'occuper de leur famille, si l'on veut améliorer leur situation. Pour atteindre ces objectifs, des stratégies d'IEC et de services adéquats en matière de santé familiale devraient être adoptées pour promouvoir la planification familiale et améliorer la santé de la mère et de l'enfant, dans les zones rurales tout particulièrement.

E. Les rapports entre la femme et l'environnement et son rôle dans la gestion des ressources naturelles

45. La pauvreté est à la fois une cause majeure et une conséquence de la dégradation de l'environnement. Elle est aggravée par la pénurie, l'épuisement et la mauvaise gestion des ressources disponibles pour promouvoir le développement durable d'une population qui ne cesse d'augmenter. La dégradation de l'environnement a et continue d'avoir un effet défavorable sur l'ensemble de la population. Les femmes en particulier subissent cet effet qui se fait sentir sur leur rôle changeant et la division traditionnelle du travail. Ce qui signifie que leurs tâches domestiques se sont alourdies. Souvent les femmes n'ont d'autres choix que d'exploiter les ressources naturelles pour survivre quand bien même elles possèderaient les connaissances pour protéger l'environnement et le préserver. Privées d'autres moyens d'assurer leur existence, les populations démunies sont portées à exploiter de façon irrationnelle les ressources naturelles disponibles, exerçant par là une pression intolérable sur l'environnement et causant ainsi sa dégradation, y compris la sécheresse. Dans les régions urbaines, les principaux problèmes d'environnement sont liés au mauvais système d'assainissement et à l'aggravation de la pauvreté. Par ailleurs, des modes de production et de consommation peu judicieux appliqués tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont la preuve que l'on ne se soucie pas assez de préserver et de régénérer l'environnement. Les ménages ruraux démunis ont besoin des ressources naturelles pour vivre et, ce sont les femmes qui assurent la transformation des produits agricoles et qui, à un moindre degré mais de plus en plus, assurent leur production même. Les femmes excellent dans la gestion de l'environnement, car elles ont une connaissance profonde des végétaux et des animaux ainsi que des processus écologiques dans lesquels elles sont étroitement impliquées. De telles connaissances ne devraient pas être perdues pour les futures générations de femmes. Le logement étant un droit humain fondamental, il convient de se pencher sur ce problème pour lui trouver les solutions appropriées en vue de le renforcer. Les revendications pour des résidences améliorées sont de plus en plus vives et les femmes sont à l'avant-garde de cette lutte.

Droits fonciers et de propriété

46. En dépit du rôle actif des femmes africaines dans la gestion et la protection de l'environnement urbain et rural, elles font l'objet d'une discrimination en ce qui concerne leur accès à la terre et à la propriété. Dans certains pays, la législation, les traditions et les pratiques néfastes liées à la religion empêchent les femmes d'hériter et d'avoir un contrôle sur la terre et les propriétés. Leur pauvreté ne changera pas à moins qu'elles retirent quelque chose du travail qu'elles effectuent. Les femmes ont besoin de terres qu'elles pourraient utiliser comme garantie lorsqu'elles ont besoin d'emprunter de l'argent à des institutions financières.

47. A l'issue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue en 1992, le rôle crucial que jouent les femmes dans la protection de l'environnement physique, naturel et socio-économique, a été reconnu. La CNUED a adopté l'Action mondiale en faveur de la participation des femmes à un développement durable et équitable telle qu'exposée au chapitre 24 du Programme-Action 21. L'expérience montre que dans plusieurs régions de l'Afrique, la femme joue un rôle crucial dans la gestion, la conservation et la protection de l'environnement. Elle est également la première victime d'une dégradation éventuelle de l'environnement car elle influe sur sa capacité de se procurer du bois de feu, de l'énergie, de l'eau, de la nourriture et d'autres ressources nécessaires à son ménage et à ses activités économiques. La dégradation rapide de l'environnement et de la situation économique qui s'observe actuellement en Afrique tout comme les catastrophes naturelles et anthropiques que connaît le continent, compromettent sérieusement les conditions d'existence des femmes et des enfants des zones rurales et des zones urbaines. Une attention particulière dans les programmes de réhabilitation et de reconstruction devrait

être portée aux besoins pressants des femmes en ressources naturelles vitales grâce à la conception de stratégies durables pour l'environnement tenant compte de ces besoins.

48. Malheureusement, les femmes sont rarement associées aux décisions concernant les projets et programmes de gestion de l'environnement et leur mise en oeuvre. En outre, leur engagement, leur expérience et leurs connaissances en gestion des ressources naturelles ne sont pas reconnus. Un obstacle important à la participation des femmes dans les activités concernant l'agriculture et l'environnement, c'est qu'elles n'ont pas le droit de posséder des ressources naturelles, elles ne disposent pas non plus de l'information, des services de vulgarisation et de la formation nécessaires, et ne participent pas à la prise de décisions. L'absence de technologies appropriées, le fait que la science et la technologie autochtones, particulièrement les connaissances des femmes, ne soient pas reconnues et légitimées ont aussi contribué à la dégradation de l'environnement, à l'insécurité alimentaire et à l'accroissement du travail des femmes.

#### F. L'émancipation politique de la femme

49. La démocratie est organiquement liée aux droits humains, telle que définie dans la Charte africaine sur les droits de l'homme et des peuples et dans le Programme d'action de Vienne de 1993, elle se fonde sur la volonté librement exprimée du peuple (hommes, femmes et jeunes) de déterminer ses propres systèmes politiques, économiques, sociaux et culturels. En Afrique, le processus de démocratisation a été mis en oeuvre avec plus ou moins de succès. Etant donné que sur le continent la discrimination à l'égard de la femme est ancrée fortement dans les moeurs, des mesures bien définies et fondamentales devraient être prises pour permettre à la femme de participer pleinement au processus de prise de décisions, à l'élaboration des politiques économiques et d'accéder à toutes les organisations de la société. La notion de droits civils et politiques, de droits économiques, sociaux et culturels a été pour les individus et les groupes victimes d'une discrimination, un moyen de réparer l'injustice et d'assurer une intégration sociale plus forte. Les gouvernements africains peuvent encourager ce processus en créant un climat de tolérance à l'égard des droits de toutes les personnes, des femmes en particulier, en énonçant clairement les droits dont chacun devrait pouvoir jouir et en veillant à ce que leurs systèmes juridiques soient ouverts à tous et puissent servir effectivement à prévenir toute restriction de ces droits.

50. Partout dans le monde, les femmes qui constituent la moitié de la population du globe, sont engagées dans tous les secteurs d'activité, amenant ainsi l'humanité à changer sa vision du monde. Elles représentent 50% des talents, des compétences et des potentialités dans le monde et leur participation au processus de prise de décisions est logique du fait de leur contribution importante à l'économie nationale, grâce au travail rémunéré et non rémunéré qu'elles effectuent. Sur le plan politique, les personnes que les gouvernements servent et représentent sont pour moitié, des femmes. Il n'y a pas eu de progrès notables en ce qui concerne la participation de la femme au processus de prise de décisions à l'échelle mondiale. En 1993, seulement six pays avaient des femmes chefs de gouvernement et dans le monde, la proportion moyenne des femmes parlementaires qui était de 12% en 1989, est tombée à 10%.

51. En Afrique, la faible représentation des femmes dans le processus politique et de la prise de décisions, s'explique, entre autres par plusieurs facteurs : les attitudes et les inhibitions socio-culturelles, le manque de ressources financières, le manque d'engagement politique de la part des femmes, le peu de bonne volonté des hommes, le manque d'éducation civique, les rôles multiples des femmes, les stéréotypes concernant l'homme et la femme, une technologie non appropriée et l'absence d'infrastructures dans les zones rurales. Dans ces conditions, les femmes en majorité se voient ainsi privées de la possibilité d'extérioriser totalement leur potentiel économique et intellectuel et confinées à leur rôle de femmes et de mères. Bien que la plupart des femmes participent en tant qu'électrices, très peu d'entre elles se présentent comme candidates aux élections. Le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes de la région constitue un autre obstacle à leur participation au processus de prise de décisions politiques; ce qui se reflète au niveau de leur prise de conscience des problèmes politiques et se répercute aussi sur leur niveau de participation à la vie politique. La participation limitée des femmes à la vie politique est aussi étroitement liée à des facteurs moins visibles tels que l'inégalité entre l'homme et la femme dans les rôles et dans le

responsabilités qui leur sont attribués, les disparités persistantes qui existent entre les deux sexes en matière de formation et d'emploi et la dépendance économique de la femme à l'égard de l'homme.

52. Dans le même ordre d'idées, aux niveaux régional et international, les femmes sont encore représentées faiblement aux échelons supérieurs des catégories professionnelles. Cette situation persiste alors que la majorité des pays africains ont ratifié les différentes conventions des Nations Unies préconisant de confier des responsabilités aux femmes. Ainsi, si au niveau mondial, il y a un très petit nombre de femmes à la tête d'organisations telles que le PNUE, le HCR et le FNUAP, aucune femme n'a été nommée à l'échelon le plus élevé de la hiérarchie d'une quelconque organisation de la région. Il est indéniable que la création d'unités pour la femme dans des organisations telles que l'OUA, la CEA, la CEDEAO, la BAD, la SADC et la ZEP a facilité l'entrée de femmes en leur sein, celles-ci doivent, cependant, penser au potentiel immense des femmes, à leur vision du monde différente et à leurs idées en ce qui concerne la gestion des services de santé, le développement économique, le règlement des conflits et faire appel à elles pour résoudre les multiples problèmes de la région.

53. Les politiques de promotion de l'intégration sociale et politique doivent garantir aux femmes la possibilité de participer pleinement aux décisions qui les touchent. L'un des objectifs à poursuivre dans ce domaine crucial est de mettre en place et de renforcer les facteurs susceptibles de favoriser la participation pleine et entière des femmes aux structures du pouvoir et au processus de prise de décisions à tous les niveaux. La réalisation de cet objectif passe nécessairement par la participation des femmes dans un grand nombre d'organisations et d'institutions des secteurs public et privé. C'est là l'un des objectifs fondamentaux de la présente Plate-forme, si l'on considère les possibilités qu'elle offre de consolider la démocratie, d'assurer dans le long terme l'égalité entre les deux sexes et d'enrichir le processus du développement par une contribution plurielle et novatrice. Plusieurs initiatives ont été prises dans la région pour renforcer la participation populaire. Il s'agit, entre autres, de la Déclaration de Khartoum de 1988 issue de la Conférence internationale sur le facteur humain dans le redressement économique et le développement de l'Afrique, organisée à l'intention des décideurs et des responsables africains; de la Déclaration d'Abuja sur le développement participatif : rôle de la femme africaine au cours des années 90, qui préconisait des mesures très spécifiques à prendre dans ce domaine; de la Charte africaine de la participation populaire au développement adoptée en 1990, qui est un autre jalon dans le processus de responsabilisation des femmes et qui sert de cadre directeur aux gouvernements, aux ONG, aux organisations locales, aux groupes de jeunes et de femmes, etc. pour la mise en oeuvre des principes qu'elle contient, à savoir la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de la société civile, la gestion correcte des affaires de l'Etat et l'obligation de rendre des comptes.

#### G. Les droits reconnus à la femme par la loi et ses droits individuels.

54. La notion de droits de l'homme ou droits humains est fondamentale pour le développement humain dans tous ses aspects. C'est un principe cardinal de l'Organisation des Nations Unies, de sa Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les droits humains sont des droits innés inaliénables dont jouit tout être humain, quels que soient sa race, sa religion, ses croyances, sa nationalité ou son sexe et qui ne dépendent pas de l'Etat. Depuis 1949, de nombreux instruments et résolutions relatifs aux droits de l'homme ont été adoptés. Les nombreuses résolutions adoptées pour donner aux femmes et aux jeunes filles l'égalité de droits ainsi que la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), la Déclaration des chefs d'Etat africains sur les droits et le bien-être de l'enfant ainsi que la Charte africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant, sont les principes directeurs propres à améliorer la situation de la femme sur les plans juridique et des droits humains. La Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, déjà signée par plus de 34 pays de la région africaine, reconnaît de manière explicite que la discrimination généralisée dont la femme continue d'être l'objet, viole le principe de l'égalité des droits et du respect de la dignité humaine.

55. La plupart des pays africains prévoient dans leur constitution la protection des libertés et des droits fondamentaux de l'homme comme de la femme et garantissent l'égalité de jure entre tous leurs citoyens, conformément aux dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à

75. Au cours de la dernière décennie, de nombreux pays africains ont amélioré la disponibilité de données. Il y a encore des lacunes en ce qui concerne la couverture et la qualité de données détaillées par sexe. Une lacune qui est encore plus grave, c'est que les rares données disponibles n'incluent pas d'analyses faites pour les femmes par des femmes. Il est indispensable que des données fiables pertinentes sur le plan culturel soient élaborées en vue de politiques et programmes tenant compte des deux genres.

76. Le manque de données précises et fiables, une diffusion insuffisante, une analyse et une utilisation mauvaises de ces données constituent un obstacle à une évaluation appropriée de la contribution des femmes et du suivi de l'amélioration de leur condition dans les divers secteurs. Pour une évaluation réaliste des progrès en matière de promotion de la femme, il importe de procéder à la collecte, à l'analyse, à l'utilisation et à la diffusion de données statistiques détaillées par sexe.

#### J. Femmes, information, communication et arts

77. Bien que l'information soit l'un des plus puissants instruments d'émancipation, l'accès des femmes aux médias et aux autres sources d'information ainsi que le contrôle qu'elles exercent sur ceux-ci en particulier, dans les régions rurales sont limités. L'information est essentiellement orientée vers les zones urbaines. En outre, le stéréotype culturel qui fait des femmes des objets plutôt que des personnes contribuant au processus de développement continue d'être largement projeté. Le type d'information qui prévaut actuellement n'est d'ailleurs pas adapté aux besoins de la majorité des femmes, en particulier en milieu rural.

78. Les médias ne sont pas suffisamment utilisés pour promouvoir la contribution positive que les femmes apportent à la société. En outre, les stéréotypes présentent les femmes comme des objets plutôt que des personnes productives.

#### K. La petite fille

79. La Convention sur les droits de l'enfant définit "enfant" comme tout être humain, âgé de moins de 18 ans et accorde aux enfants des droits en ce qui concerne leur vie civile, politique, sociale, économique et culturelle. Cependant, tous les indicateurs disponibles montrent que la petite fille africaine fait l'objet de discrimination dès la naissance, ce qui résulte en moins d'estime et de soins de la part des parents, en une mauvaise nutrition et en un accès inégal à l'éducation.

80. A mesure que les perspectives économiques des pays en développement continuent de se détériorer, tout comme l'espoir de survie et de responsabilisation de la fillette dont le statut est considéré comme inférieur. Dès la naissance et les habitudes sociales enseignent aux filles à se mettre en dernière place.

81. Etant donné que la fillette d'aujourd'hui sera la femme de demain et qu'il est indéniable que les rôles de la femme sont fondamentaux pour l'existence même et le progrès ultérieur de la société, il importe de porter aux besoins de la fille en matière de développement et d'éducation globale, la même attention et le même intérêt qu'à ceux du garçon en fournissant une éducation subventionnée à la fille puisque les économies africaines ne sont pas en mesure de fournir une éducation gratuite en soi.

82. Les statistiques montrent que dans le secteur de l'éducation en Afrique, les taux d'inscription bruts pour la fillette sont encore très faibles (18%) et que le taux d'abandon des études était de 47,8% en 1992. Le taux d'inscription dans l'enseignement secondaire et supérieur est généralement faible tout comme dans les disciplines scientifique, technologique et des mathématiques. Le processus d'éducation est tel qu'il aggrave les inégalités entre l'homme et la femme, ce qui à son tour, façonne la structure d'esprit aussi bien de ceux qui élaborent les programmes scolaires, rédigent les manuels, conçoivent les aides audio-visuelles enseignent la méthodologie ainsi que les attitudes des enseignants et des élèves. Les décisions en ce qui concerne le contenu de l'enseignement, ceux qui doivent le dispenser, les programmes d'enseignement, sont prises essentiellement par les hommes. Ce qui fait que les programmes sont peu appropriés quand on prend en considération les spécificités des genres.

pauvreté dont souffrent la femme et les personnes qui sont à sa charge ne devra sur le plan du bien-être social. La femme et les autres personnes vivant dans fait un potentiel de production inutilisé ou sous-utilisé et les mesures nécessaires la pauvreté sont des facteurs importants de la croissance, du renforcement économique et de la stabilité politique générale. Il faudrait clairement reconnaître qu'elles ne jouissent pas du droit au développement. Cela signifie que des politiques tenant compte des besoins et des intérêts des femmes démunies, tels que définis et exprimés par elles-mêmes, doivent être élaborées. A cet effet, il faut aussi adopter des politiques, programmes et actions spécifiques de lutte contre la pauvreté des femmes et les intégrer dans la planification économique globale aux niveaux local, national, régional et international. Les réalités vécues par les personnes dans la pauvreté, y compris celle des femmes sont spécifiques, complexes, diverses et dynamiques. En plus du manque de revenus, les femmes et les personnes qu'elles ont en charge sont aussi en butte à d'autres formes de pauvreté telles que leur condition d'infériorité, les privations et les souffrances. Il s'agit en particulier de la discrimination sociale, de l'exclusion, de la désertion, du délaissement, de l'invalidité physique, de la vulnérabilité et du dénuement. La pauvreté liée aux guerres, aux famines, à la situation de personne déplacée et à celle de réfugiée, le déséquilibre des relations commerciales et les PAS peuvent également figurer dans ce tableau.

#### 88. Objectifs

- a) Mobiliser les femmes et les jeunes à participer efficacement à tous les aspects de la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action, en particulier en ce qui concerne la prise de décisions économiques;
- b) Eliminer la discrimination explicite et implicite à l'égard de la femme dans le domaine économique;
- c) Assurer la participation pleine et entière des femmes et des filles à la vie de la société ainsi que le renforcement de leur pouvoir pour tirer pleinement parti, dans la lutte contre la pauvreté multidimensionnelle, de l'ensemble des ressources humaines, particulièrement en assurant aux femmes l'égalité d'accès aux opportunités qui s'offrent dans des domaines tels que l'éducation, l'économie, l'emploi dans la production et le commerce, la fonction publique, les services de soins de santé de base, la santé en matière de procréation, y compris les soins de santé maternelle et infantile et les services de planification familiale;
- d) Fournir des possibilités meilleures et accrues, aux filles et aux femmes, à chaque stade de leur vie, afin de corriger les inégalités fondamentales dues au sexe;
- e) Eliminer les facteurs qui aggravent la pauvreté chez les femmes;
- f) Faire en sorte que tous les secteurs s'emploient réellement à contribuer positivement à l'emploi des femmes;
- g) Déterminer et assurer des moyens d'existence durables pour la femme et d'autres stratégies de survie aussi bien dans le secteur commercial que non commercial.

#### 89. Mesures envisagées

Les femmes et les gouvernements, en collaboration et en partenariat avec les organisations non gouvernementales devraient :

- a) Favoriser l'organisation, de groupes de pression et de réseaux pour la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action;

- b) Promulguer des lois et prendre les mesures d'application qui leveront les participation des femmes au plan économique, particulièrement en ce qui concerne les droits à la possession de biens, les lois successorales, la politique d'octroi du crédit, le travail, les lois de et celles qui ont trait aux zones franches industrielles;
- c) Reconnaître l'importance du secteur informel et tout faire pour le soutenir car il fournit aux femmes des possibilités d'exercer une activité économique tant dans les zones rurales qu'urbaines et faire tout pour le promouvoir;
- d) Démontrer un engagement politique ferme de développer le secteur agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et l'autosuffisance alimentaire parallèlement à des mesures appropriées telles que l'allocation de ressources financières, techniques et humaines et des politiques équitables des produits alimentaires;
- e) Fournir aux femmes rurales les moyens nécessaires de participer au processus de croissance économique en assurant l'accès à la propriété des biens et en rentabilisant davantage ces biens grâce aux mesures suivantes : réformes agraires et application des textes y afférents, programmes de réinstallation et facilités de crédit spéciales; accès à l'information sur les marchés, accès aux techniques de commercialisation, techniques de gestion, de transformation et de conservation, programmes de formation, amélioration de l'approvisionnement en eau des zones appauvries, amélioration de l'encadrement agricole des petits agriculteurs, en général et les agricultrices en particulier, acquisition de techniques pour la transformation des produits agricoles; programmes d'amélioration et de réfection des routes et toute autre infrastructure nécessaire aux activités des femmes en zones rurales. Des programmes spéciaux visant à mobiliser les jeunes des campagnes et des villes devraient être élaborés et favorisés. Toutes ces activités doivent prendre en compte les besoins et problèmes spécifiques des femmes sur la base d'une approche participative;
- f) S'efforcer d'améliorer la condition des femmes en fournissant des services sociaux de base, par exemple éducation, santé publique, nutrition et garderies d'enfants;
- g) Elaborer et mettre en oeuvre des politiques spécifiques dans les domaines économique, de la sécurité alimentaire ainsi que des politiques connexes pour soutenir les femmes chefs de ménage;
- h) Accorder des droits fonciers sur un pied d'égalité aux femmes et aux hommes, pour ce qui est de la propriété et de l'utilisation et suivre la mise en oeuvre;
- i) Réduire le fardeau des femmes et des filles, en mettant à leur disposition, entre autres des technologies appropriées dans tous les domaines de l'exploitation agricole et des travaux domestiques;
- j) Promouvoir un partage plus équitable du travail et des responsabilités familiales entre hommes et femmes, garçons et filles;
- k) Concevoir des programmes économiques spéciaux pour les femmes pauvres, tout en tenant compte de leurs multiples responsabilités. Les efforts devraient viser à promouvoir un accès accru des femmes pauvres aux ressources économiques en établissant des liens avec les institutions existantes et en créant de nouvelles structures adaptées à leurs besoins. Les programmes économiques spéciaux en faveur des femmes pauvres devraient tenir compte des filles et jeunes femmes qui sont obligées d'interrompre leurs études pour aider dans les tâches familiales;
- l) Assurer l'application complète des recommandations de l'Année internationale pour l'élimination de la pauvreté, en mettant un accent particulier sur les femmes;
- m) Permettre aux femmes de participer à la prise de décisions au niveau de la famille, de la communauté, des organismes de commercialisation, des organisations et des structures publiques/politiques

et améliorer leurs capacités de promouvoir le changement et de gérer le développement dans les secteurs public et privé;

- n) Renforcer la capacité des institutions locales de former les femmes à des activités économiques sans danger pour l'environnement;
- o) Convertir la dette de l'Afrique afin qu'elle devienne un moyen de financer des projets et des programmes pour la promotion de la femme;
- p) Accorder un rang de priorité élevé aux femmes pour ce qui est de l'accès aux ressources alimentaires fournies dans le cadre de leurs efforts de développement, et associer pleinement les femmes démunies - particulièrement les réfugiées, les femmes migrantes et déplacées - aux mécanismes de distribution. Introduire des mesures afin que les femmes déplacées deviennent productives;
- q) Introduire des programmes de formation concernant les opérations commerciales régionales et extérieures pour les petites et moyennes entreprises;
- r) Dans le cadre des programmes de promotion commerciale aux niveaux national et régional, s'adresser en particulier aux femmes d'affaires pour ce qui est de la fourniture des services d'appui au commerce, y compris l'information commerciale et les renseignements sur le marché, l'accès au crédit et le conditionnement. La ZEP, la SADC, le COMESA et la CEDEAO devraient fournir des services d'appui technique pour la conception et l'adaptation des produits, les transferts de technologie et le contrôle de la qualité;
- s) Mettre en place des capacités au sein des organisations commerciales et associations commerciales sous-régionales et régionales pour qu'elles puissent jouer effectivement leur rôle en tant que facilitatrices, particulièrement pour ce qui est de fournir des services consultatifs et commerciaux ainsi que l'information sur les opportunités de marché, y compris le suivi de l'Accord de l'Uruguay Round afin de promouvoir le développement du secteur privé et l'esprit d'entreprise chez les femmes;
- t) Promouvoir des programmes visant les micro, petites et moyennes entreprises dans la production, le commerce et le service en offrant aux femmes les programmes de formation dans le domaine des opérations techniques, de la gestion et du commerce extérieur;
- u) Promouvoir l'élaboration de programmes d'industrialisation rurale, réduisant ainsi la migration des campagnes vers les villes, grâce à la participation des femmes, à la conception, à la mise au point, à la promotion et à la diffusion de technologies alimentaires;
- v) Promouvoir les liens entre l'agriculture et l'industrie grâce au développement des micro, moyennes et petites entreprises dans le sous-secteur des agro-industries;
- w) Etablir un cadre institutionnel et des programmes financiers appropriés pour appuyer les programmes et projets en faveur des femmes;
- x) Les gouvernements devraient revoir leurs politiques économiques, y compris les programmes d'ajustement structurel qui ont un effet négatif sur les services offerts aux femmes en vue d'améliorer le statut socio-économique des femmes.

2. L'accès insuffisant de la femme à l'éducation, à la formation ainsi qu'à la science et à la technologie

90. Justification

L'accès universel à l'éducation de base et à une éducation de qualité pour toutes les femmes et filles est un droit fondamental qui exige la mobilisation de ressources financières et humaines, existantes et nouvelles, de sources privées, publiques et d'organismes bénévoles. Les gouvernements africains doivent démontrer concrètement leur attachement aux principes de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous de 1990 ainsi qu'aux buts et objectifs qu'ils se sont fixés conformément au Cadre d'action pour satisfaire les besoins fondamentaux en matière d'éducation. L'éducation est un facteur clé dans le développement et le bien-être de la société par conséquent, la priorité doit être donnée à l'éducation des filles et des femmes en raison de la discrimination et de la marginalisation dont elles ont été victimes par le passé. L'éducation est aussi un outil puissant pour l'intégration sociale, économique et politique des femmes en ce sens qu'elle encourage la tolérance, les valeurs démocratiques, la conscience politique et le respect de la personne humaine. En dernière analyse, l'éducation est un droit pour les femmes et les filles. Assurer l'éducation des femmes et des filles est une des responsabilités primordiales des gouvernements africains et de la société civile. Des efforts spéciaux devraient être faits par les gouvernements pour la fille afin d'assurer la parité à tous les niveaux.

91. Pour améliorer les activités des femmes et développer leur capacité à s'adapter aux exigences économiques du moment, il faut également mettre en place des programmes de formation adaptés à leurs besoins et les faire participer au progrès scientifique et technique.

92. Objectifs

- a) Dispenser un enseignement répondant aux besoins des femmes et des filles et éliminer la discrimination dans les politiques et programmes nationaux élaborés pour l'éducation universelle aux niveaux primaire, secondaire et supérieur ainsi que pour l'alphabétisation des adultes;
- b) Assurer l'égalité entre les genres pour ce qui est de la poursuite de la scolarité, de la qualité et des résultats tant dans l'enseignement de type classique que non classique, en l'an 2000;
- c) Prendre des mesures positives pour encourager les femmes, spécialement les jeunes filles à s'intéresser aux domaines de la science et de la technologie qui offrent de meilleures possibilités d'emploi et perspectives de carrière.

93. Mesures envisagées

La Déclaration de Ouagadougou sur l'éducation des filles devrait constituer un dénominateur important des mesures envisagées. Elle préconise ce qui suit :

- a) Assurer l'orientation professionnelle et scolaire des filles et leur fournir des services de conseils à tous les niveaux du système éducatif pour ce qui est du choix de la carrière et de l'épanouissement personnel;
- b) Faire en sorte que la collecte de données sur l'éducation se fonde sur une analyse adéquate de la question du genre, grâce à une désagrégation détaillée de toutes les statistiques sur l'éducation;
- c) Promulguer et faire appliquer effectivement une législation pour une éducation fondamentale minimale d'au moins neuf ans;
- d) Accorder des incitations aux familles afin de réduire le coût d'opportunité de l'éducation des filles au moyen de bourses pour l'éducation des filles et la création de garderies d'enfants pour les petits;

- e) Adopter des programmes d'enseignement appropriés pour l'enseignement des droits humains tenant compte des deux genres et intégrer la double perspective masculine et féminine dans tous les aspects des programmes de formation afin d'éliminer les stéréotypes;
- f) Promulguer une loi et offrir des incitations financières pour que les employeurs dispensent des cours d'alphabétisation et autres aux employées non qualifiées;
- g) Prendre des mesures positives pour promouvoir les intérêts et les avantages que les femmes peuvent retirer de l'enseignement scientifique et technique et partant, encourager les femmes à s'engager dans des domaines non traditionnels;
- h) Encourager la coopération entre les femmes africaines en vue de promouvoir les échanges sur les techniques nouvelles et traditionnelles;
- i) Promouvoir la formation et le recrutement de personnel féminin enseignant, administratif et technique afin d'assurer l'équité entre les hommes et les femmes en recourant à des mesures novatrices telles que des avantages financiers spéciaux et adopter des mesures administratives favorables et des incitations pour les encourager à servir dans les régions rurales;
- j) Améliorer l'accès à l'école et fournir des installations appropriées s'appuyant sur les communautés, particulièrement dans les régions rurales;
- k) Offrir aux femmes et aux filles des programmes dans le domaine de l'alphabétisation fondamentale, civique et fonctionnelle ainsi que des programmes les dotant de qualifications utiles dans la vie;
- l) Promouvoir des programmes d'industrialisation rurale afin de réduire la migration des campagnes vers les villes en faisant participer les femmes rurales dans les agro-industries;
- m) Sensibiliser davantage et continuellement les parents et la communauté à l'importance de l'éducation des filles et au soutien qu'ils doivent leur apporter, en utilisant tous les moyens de communication;
- n) Fournir des technologies appropriées visant à alléger le fardeau des femmes et des filles de façon à leur donner plus de temps pour les études;
- o) Fournir un soutien technique et financier aux programmes de formation pour les femmes déjà en place;
- p) Elaborer des programmes d'éducation à la santé utiles et efficaces pour les filles et les femmes dans l'enseignement de type classique et non classique;
- q) Adopter des stratégies pour arrêter l'exode des compétences et retenir les ressources humaines qualifiées de l'Afrique.
- r) Améliorer le niveau et le statut des femmes dans les carrières féminines traditionnelles (infirmières et enseignantes);
- s) Fournir une formation dans les domaines de l'analyse et de la planification tenant compte du genre aux fins de l'élaboration de politiques et de programmes tenant compte du genre;
- t) Promouvoir l'éducation préscolaire;

- u) Renforcer l'accès des femmes à la formation en fournissant des gard  
incluant les coûts des soins à l'enfant dans les coûts de formation;
- v) Renforcer la capacité d'entreprise des femmes en mettant en place des mé  
un lien entre la recherche effectuée par les chercheuses et technologues avec les conna  
femmes entrepreneurs.

### 3. Le rôle vital de la femme dans la culture, la famille et la socialisation

#### 94. Justification

La culture est un ensemble qui recouvre les modes de vie, les valeurs, les principes moraux, l'idéologie, la religion et les pratiques sociales d'un peuple. La culture peut ainsi être une force de libération ou d'oppression. Les idéologies donnant la prépondérance à l'homme, ont généralement utilisé la culture pour justifier les relations d'oppression entre l'homme et la femme. Mais la culture peut être aussi, dans la société africaine, une force libératrice dynamique par le biais des diverses institutions actives que compte celle-ci. Les gouvernements devraient dorénavant décourager toutes les cultures stéréotypées négatives qui entravent toujours la promotion totale des femmes.

L'intégration totale des femmes à tous les niveaux et à toutes les activités de la société est une nécessité fondamentale à laquelle il faut satisfaire dans le cadre général de l'édifice culturel, de la famille et des différents processus de socialisation. Dans l'élaboration de politiques, stratégies, objectifs et mesures, les différents éléments qui favorisent l'intégration sociale et culturelle des femmes doivent être considérés dans un cadre cohérent car ils se renforcent mutuellement et aussi favorisent le développement de la créativité, en particulier chez les femmes rurales. L'identité de la femme en tant qu'individu doit être reconnue et respectée.

#### 95. Objectifs

- a) Promouvoir le statut de la femme dans les sociétés africaines grâce au maintien de la cohésion sociale et d'un équilibre entre universalité et qualité de l'individu;
- b) Reconnaître et valoriser le rôle de la femme dans les divers processus de socialisation, particulièrement aux niveaux de la famille et de la communauté;
- c) Faire mieux connaître aux femmes leur religion afin d'éliminer la conception erronée selon laquelle les femmes doivent être soumises aux hommes;
- d) Éliminer les attitudes culturelles négatives et les pratiques traditionnelles néfastes qui empêchent la participation des femmes dans le domaine public/politique, au moyen de programmes d'information, d'éducation et de communication;
- e) Élaborer des politiques et des lois qui apportent un meilleur soutien matériel et moral à la famille, qui contribuent à sa stabilité et prennent en compte la pluralité de ses formes, en particulier, le nombre croissant de familles monoparentales;
- f) Instituer des mesures de sécurité sociale qui allègent les contraintes économiques posées par l'éducation des enfants et aussi promouvoir des politiques et programmes qui tiennent compte des besoins des personnes âgées dans la société;
- g) Promouvoir l'égalité de chances pour les membres d'une même famille, en particulier les droits des femmes et des enfants dans la famille;
- h) Promouvoir les activités sportives et artistiques chez les femmes africaines.

de santé et de services pour la population, mais surtout intégrer les activités en matière de santé et de population dans les politiques et stratégies du développement global en tenant compte des deux sexes.

Conformément aux principes du Plan d'action sur la population, adopté en 1994 à la Conférence internationale sur la population et le développement, tout individu a le droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'il soit capable d'atteindre. Aussi, des mesures appropriées devraient-elles être prises pour assurer un accès universel aux services de santé de base, y compris les services relatifs à la santé en matière de procréation, à la planification familiale et à la santé en matière de sexualité pour les hommes et les femmes. Les politiques et programmes en matière de population doivent viser à assurer l'égalité et la justice entre les sexes et à améliorer la qualité de la vie des femmes, en leur permettant d'exercer le droit de planifier et de contrôler leur propre fécondité, et de participer pleinement à tous les stades d'application des programmes en matière de population et de développement.

#### 98. Objectifs

En ce qui concerne la santé, la santé en matière de procréation, y compris la planification familiale et la population, les objectifs consistent à intégrer totalement les préoccupations en matière de population et les questions concernant les femmes :

- a) Dans les stratégies de développement, de planification, de prise de décisions et d'affectation des ressources à tous les niveaux, ceci afin de satisfaire les besoins et améliorer la qualité de la vie de la génération présente et des générations futures;
- b) Dans tous les aspects de la planification du développement, afin de promouvoir la justice sociale et éliminer la pauvreté grâce à une croissance économique soutenue dans le contexte d'un développement durable;
- c) Un autre objectif est d'améliorer la qualité de la vie de tous, grâce à des politiques et programmes en matière de population et de développement appropriés, visant à éliminer la pauvreté et à mettre en valeur les ressources humaines. Etant donné que les femmes sont en général les plus pauvres des pauvres et qu'elles jouent en même temps un rôle fondamental dans le processus de développement, il faudrait s'efforcer tout particulièrement d'éliminer toute sorte de discrimination à leur égard, ce qui est une condition préalable pour éliminer la pauvreté et assurer un développement humain durable;
- d) Promouvoir la recherche sur la médecine et les pratiques sanitaires traditionnelles;
- e) Faire des allocations budgétaires pour la santé des femmes, tenant compte de la nature cruciale et centrale de la santé des femmes;
- f) Assurer une représentation équitable des femmes aux postes professionnels et de gestion dans le secteur de la santé.
- g) Réduire la mortalité maternelle et infantile de 50% d'ici l'an 2015;
- h) Améliorer les installations et les services post-nataux;
- i) Promouvoir le statut nutritionnel des filles adolescentes, des femmes enceintes et des mères allaitantes.

En ce qui concerne le sida/l'infection à VIH, l'objectif est de lutter contre le fléau que constitue le sida/l'infection à VIH en lançant un appel aux chefs d'Etat et de gouvernement africains pour qu'ils mettent

en oeuvre la Déclaration concernant le sida/l'infection à VIH qu'ils ont adoptée en juillet 1992 et dans laquelle ils ont décidé ce qui suit :

- a) Sensibiliser d'ici 1995 95% de la population adulte et des jeunes au sida/à l'infection à VIH, à son mode de transmission, aux moyens de s'en protéger et aussi faire en sorte que chaque département gouvernemental s'occupant de santé ait élaboré un plan d'action pour lutter contre la maladie;
- b) Elaborer un plan d'action pour lutter contre le sida/l'infection à VIH en Afrique;
- c) Sensibiliser les femmes pour qu'elles soient en mesure de bien montrer la nécessité de pratiques sexuelles protégées sans risque, spécialement lorsqu'elles savent que leurs partenaires sexuels ne prennent pas de précautions;
- d) Promouvoir au sein de la famille et entre les partenaires un esprit de dialogue qui permette une protection mutuelle contre le sida/l'infection à VIH et apporter le soutien nécessaire à la personne atteinte par la maladie.

99. Mesures envisagées

- a) Intégrer les préoccupations en matière de population et concernant les deux sexes dans tous les plans, stratégies, politiques et programmes de développement national et assurer la pleine participation des femmes en tant que décideurs dans ces processus;
- b) Mobiliser des ressources suffisantes pour la recherche, la documentation et les services ayant trait aux effets du stress et des risques liés à l'environnement sur la santé des femmes;
- c) Améliorer l'accès, la disponibilité et le coût des services de soins de santé primaires et des services de santé en matière de procréation, les rendre abordables et faire en sorte que dans les interventions sanitaires, il soit tenu compte des responsabilités multiples des femmes et des contraintes sur leur emploi du temps;
- d) Promouvoir la justice sociale et éliminer la pauvreté grâce à des politiques de croissance économique durable axées sur les populations afin de satisfaire équitablement les besoins en matière de santé des femmes tant de la génération actuelle que des générations futures;
- e) Promouvoir la maternité sans risque en assurant des soins prénatals, péri-natals et post-natals à la mère et à l'enfant;
- f) Promouvoir des services de planification familiale communautaire pour informer sur tous les choix en ce qui concerne les méthodes de planification familiale, le but étant d'espacer, de différer ou de limiter les grossesses, particulièrement dans les régions rurales et associer les hommes à ce processus;
- g) Planifier une stratégie en matière d'information, d'éducation et de communication dans tous les lieux où les jeunes se rassemblent pour promouvoir l'éducation à la vie familiale;
- h) Prévenir et réduire l'incidence des MST et fournir un traitement en cas de besoin;
- i) Sauvegarder la santé mentale des familles en promulguant une législation sur la santé, en mettant en place des installations et des services de conseils; adopter les législations appropriées pour éradiquer les pratiques néfastes.

Concernant la population et la planification familiale

- a) Fournir des services de qualité, sûrs et à faible coût pour ce qui est de la santé en matière de procréation, y compris des services de planification familiale à toutes celles qui les demandent et sans discrimination aucune;
- b) Adopter et faire appliquer des mesures visant à permettre aux femmes et aux hommes d'exercer librement et en toute responsabilité le droit de choisir le nombre d'enfants qu'ils désirent et l'espacement des naissances;
- c) Fournir une information précise et au moment approprié aux hommes, aux femmes et aux jeunes afin de leur permettre de faire un choix éclairé quand il s'agit de leur sexualité et de leur santé;
- d) Faire appel aux hommes pour qu'ils aident à préserver la santé de leur partenaire sexuelle en matière de procréation, au moyen de programmes appropriés s'adressant essentiellement aux hommes;
- e) Fournir aux agents sanitaires et de planification familiale les connaissances les plus récentes ainsi que l'information la plus à jour pour qu'ils soient en mesure de fournir aux femmes, à toutes les étapes de leur vie, les services appropriés dont elles ont besoin;
- f) Faire en sorte que les femmes soient représentées à égalité en tant que décideurs à tous les niveaux de la formulation, de la programmation et de la mise en œuvre de la politique en matière de population et de santé, afin que les questions essentielles intéressant les femmes soient dûment prises en considération;
- g) Mobiliser et allouer davantage de ressources humaines et financières aux secteurs de la santé, de la planification familiale et de la population afin d'inverser le déclin observé de la santé générale et du bien-être des femmes, des hommes, des adolescents et des enfants en Afrique;
- h) Intégrer les services de santé en matière de procréation dans les systèmes de soins de santé de base, et adopter une approche novatrice qui associe les ONG et les communautés en tant que participants actifs et bénéficiaires;
- i) Assurer une meilleure couverture des services de santé en matière de procréation, y compris la planification familiale en adoptant une approche de développement intégré grâce à des activités multidisciplinaires afin de rapprocher les services des familles rurales, en faisant appel aux partenaires sociaux, aux ONG et aux communautés elles-mêmes;
- j) Prendre des mesures bien définies en ce qui concerne le sida dans les domaines de la sensibilisation, de l'information et de la protection.

Combattre la propagation du sida en accélérant l'application de la Déclaration de 1992 sur le sida et l'enfant et notamment :

- a) Elaborer un plan d'action pour lutter contre la propagation de l'infection à VIH/sida;
- b) Faire en sorte que 100% des adultes de chaque pays connaissent le mode de transmission de l'infection à VIH et les moyens de se protéger eux-mêmes et les autres de l'infection;
- c) Organiser des activités de sensibilisation pour permettre aux femmes de négocier des techniques sexuelles sûres, spécialement lorsqu'elles savent que leur conjoint/partenaire a un comportement à risques;

- d) Organiser des activités qui favorisent des relations d'affection au sein des familles dans un contexte où les partenaires se protégeraient mutuellement de l'infection à VIH et fourniraient leur soutien à la personne qui serait atteinte par le sida;
- e) Fournir un appui financier à la recherche scientifique portant sur la pharmacopée africaine pour la mise au point de vaccins contre le sida et le paludisme.

5. Les rapports entre la femme et l'environnement et son rôle dans la gestion des ressources naturelles

100. Justification

Le développement et l'entretien de l'habitat humain ne peuvent se faire sans la participation aussi bien des hommes que des femmes. Le programme économique ne peut être exhaustif s'il ne porte pas sur les droits des femmes à la terre et à la propriété foncière. Les femmes sont un élément essentiel dans l'élaboration d'un programme viable et durable en matière d'environnement. Il importe de mettre l'accent sur celles qui ont des handicaps, pour ce qui est de la gestion et de l'exploitation de l'environnement.

101. Objectifs

- a) Faire en sorte que les facteurs ayant trait au genre/à la population, à l'environnement et à l'éradication de la pauvreté soient intégrés dans les politiques, plans et programmes de développement durable;
- b) Faire en sorte que le droit coutumier et les pratiques néfastes liées à la religion qui favorisent la discrimination à l'égard des femmes soient examinés et modifiés pour y inclure les droits des femmes à la terre;
- c) Sensibiliser les femmes à leur dépendance vis-à-vis de l'environnement et au lien qu'il y a entre celui-ci et la base de ressources naturelles;
- d) Etablir, renforcer et maintenir les institutions s'occupant des questions d'environnement et des questions concernant les femmes;
- e) Intégrer systématiquement les préoccupations en matière d'environnement dans le processus de planification et dans les politiques, valoriser le travail des femmes en matière de gestion des ressources naturelles et enseigner aux jeunes ce que représentent la nature et le respect de la nature.

102. Mesures envisagées

- a) Analyser les relations structurelles entre l'homme et la femme, la pauvreté, l'environnement et le développement et intégrer facteurs démographiques et de genre dans les évaluations de l'environnement et dans les processus de planification et de prise de décisions visant à réaliser le développement durable;
- b) Prendre des mesures pour assurer une participation pleine des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions, afin d'arriver à une utilisation durable des ressources naturelles;
- c) Adopter une législation sur la protection de l'environnement prenant dûment en compte les besoins et préoccupations des femmes;
- d) Elaborer des programmes scientifiques appropriés pour incorporer les progrès actuels de la science et de la technique et assurer l'intégration de la science et de la technologie dans le programme éducatif de base;

- e) Mettre au point et diffuser des technologies appropriées et accessibles, initier et éduquer les femmes, spécialement les femmes rurales à l'utilisation de sources d'énergie de remplacement qui réduisent effectivement le travail des femmes tout en préservant l'environnement;
- f) Promouvoir, concevoir et diffuser l'information relative à l'habitat approprié et à des conditions d'hygiène nécessaires dans les zones rurales et urbaines afin d'améliorer l'environnement intérieur;
- g) Valider, vulgariser et diffuser les connaissances et la compréhension que les femmes ont de l'environnement autant que leurs techniques traditionnelles d'utilisation des ressources afin de soutenir les fonctions de production et de reproduction des femmes;
- h) Introduire les réformes juridiques qui protègent les droits des femmes afin d'assurer leur accès aux ressources naturelles;
- i) Développer l'infrastructure en matière de logement, l'approvisionnement en eau potable, l'électrification et le réseau routier dans les zones rurales;
- j) Interdire le dumping et l'importation de déchets toxiques et de déchets solides et d'industries polluantes pour l'environnement et faire en sorte que des technologies utilisant une énergie génératrice de déchets ne soient pas déversées en Afrique;
- k) Les femmes et les jeunes devraient être pleinement associés aux programmes de reboisement et aux efforts de préservation de l'environnement.

## 6. L'émancipation politique de la femme

### 103. Justification

Le renforcement du pouvoir politique des femmes, leur autonomie et l'amélioration de leur situation du point de vue politique, social, économique et sanitaire sont des domaines de préoccupation d'une importance capitale pour la Plate-forme d'action. Il s'agit d'amener la femme et l'homme à assumer entièrement et en partenaires égaux leurs rôles dans tous les aspects du développement.

Les femmes en Afrique reçoivent une éducation de type classique et non classique moindre que pour les hommes, pourtant leurs aptitudes et leurs capacités à s'adapter à un environnement extrêmement hostile ne sont guère reconnues. Les connaissances intrinsèques, le talent et les aptitudes des femmes en matière d'organisation et de gestion devraient être pleinement reconnus comme les désignant particulièrement pour participer activement à la politique et au processus de prise de décisions. Non seulement en tant qu'électrices mais aussi en tant que personnes éligibles. De même, quand il s'agit de pouvoir, les relations qui empêchent les femmes de participer pleinement et de mener une vie saine et heureuse, existent à différents niveaux de la société, elles devraient être mises en évidence et examinées comme il se doit pour que les corrections nécessaires y soient apportées.

### 104. Objectifs

- a) Promouvoir la solidarité entre femmes de tous âges et de toutes les couches sociales;
- b) Elaborer et appliquer des politiques et programmes visant à permettre aux femmes d'accéder davantage au pouvoir politique, à des moyens d'existence et à des ressources économiques moins précaires, à alléger les responsabilités et les tâches trop lourdes qui leur incombent au champ et à la maison, à lever les obstacles juridiques à leur pleine participation à la vie publique;

1) Créer des services itinérants de consultation juridique dans les régions rurales et urbaines afin d'aider les femmes à comprendre les dispositions des lois et à les interpréter correctement.

Les médias doivent s'intéresser concrètement aux questions concernant la condition féminine et employer, avec d'autres partenaires, à sensibiliser le public aux droits de l'homme et aux droits de la femme.

Concernant la violence contre les femmes, il faudrait en particulier s'attacher à :

a) Adopter et promouvoir, en tant qu'objectif stratégique, la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et revoir les législations existantes en vue d'y apporter les modifications nécessaires pour s'attaquer au problème de la violence;

b) Fournir une formation et donner des instructions au personnel de la police et du système judiciaire, aux médecins, aux assistants sociaux, aux infirmières, etc., pour qu'ils puissent constater les mauvais traitements exercés sur les femmes, et élaborer des stratégies nationales pour s'attaquer aux causes de la violence par le biais des écoles et des médias;

c) Créer des refuges et des groupes de protection, organiser des campagnes contre la violence et fournir une assistance juridique aux femmes en butte à la violence;

d) Faciliter les travaux du Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes; suivre la mise en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (adoptée par l'Assemblée générale en décembre 1993);

e) Suivre la situation en ce qui concerne la violence contre les femmes en mettant au point les indicateurs appropriés.

#### Femmes ayant des besoins particuliers

#### 109. Justification

Traditionnellement en Afrique, les personnes âgées sont prises en charge dans le cadre du système de la famille élargie et d'autres arrangements communautaires. Cependant, l'urbanisation, la mobilité, les guerres civiles et ethniques, les sécheresses fréquentes et les famines ont entraîné l'affaiblissement et la désorganisation des systèmes de la famille élargie et des liens communautaires.

La plupart des systèmes actuels dans la région n'offrent pas une protection suffisante aux personnes frappées d'invalidité, aux personnes âgées, aux veuves, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, aux réfugiées et aux femmes chefs de ménage. On observe un affaiblissement des arrangements communautaires et familiaux informels. La demande de services de santé augmente car ce sont les personnes handicapées et les personnes âgées qui, surtout, connaissent des problèmes de santé et les technologies médicales pour faire face à ces problèmes sont coûteuses.

#### 110. Objectifs

a) Etablir des programmes spéciaux en faveur des femmes ayant des besoins particuliers et ce faisant, s'assurer de la contribution active des femmes elles-mêmes à la planification, à la conception et à la gestion de ces programmes;

b) Mettre au point des programmes en faveur des femmes désavantagées et vulnérables qui reflètent une réelle compréhension des besoins fondamentaux de chaque groupe et qui soient à la fois équitables, efficaces et conformes à la culture;

c) Fournir une assistance sociale aux groupes les plus pauvres de la société, y compris les femmes handicapées et âgées qui ne sont pas couvertes par les régimes d'assistance, en tenant compte du fait que la diminution de leur faculté de travailler les rend vulnérables;

d) Promouvoir des systèmes de soutien informels et fournir des incitations aux familles pour qu'elles continuent à prendre en charge les membres de la famille les plus âgés et handicapés;

e) Créer des mécanismes institutionnels et d'élaboration des politiques pour fournir plus efficacement des services précieux tels que les soins aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

#### 111. Mesures envisagées

a) Prendre les mesures voulues pour que les femmes ayant des besoins particuliers aient accès à une nourriture adéquate, à l'eau, au logement, à l'habillement et aux soins de santé en leur fournissant un revenu, le soutien de la famille et de la communauté et en mettant en place des systèmes d'entraide;

b) Donner aux femmes ayant des besoins particuliers l'occasion de travailler ou de pouvoir se procurer un revenu;

c) Faciliter l'intégration des femmes ayant des besoins particuliers dans la société ainsi que leur participation active à la formulation et à l'application des politiques qui influent directement sur leur bien-être;

d) Prendre les mesures voulues pour que les femmes ayant des besoins particuliers puissent bénéficier des soins et de la protection de la communauté conformément au système de valeurs culturelles de chaque société;

e) Prendre les mesures voulues pour que les femmes ayant des besoins particuliers puissent jouir des droits individuels et des libertés fondamentales, y compris le respect total de leur dignité, de leurs croyances et besoins ainsi que de leur vie privée;

f) Suivre continuellement les programmes conçus et exécutés en faveur des groupes ayant des besoins particuliers et les évaluer périodiquement pour s'assurer qu'ils touchent les bénéficiaires auxquels ils s'adressent.

### 8. La participation de la femme au processus de paix

#### 112. Justification

La paix est un préalable à la promotion de la femme. D'après le Plan d'action de Kampala pour réaliser une paix durable, les parties en conflit doivent être persuadées de vivre ensemble et non séparément. Le mode traditionnel africain de conciliation appliqué dans la résolution des conflits est plus adapté à nos problèmes actuels que la procédure controversée d'arbitrage à l'issue de laquelle il y a un gagnant et un perdant, le gagnant s'imposant sur toute la ligne, sans concession. La paix n'est pas l'absence de guerre, de violence et d'hostilités, mais aussi une situation dans laquelle chaque personne a un accès égal à la justice économique et sociale et peut jouir de tous les droits et de toutes les libertés fondamentales de l'homme, dans un environnement de sécurité.

Les femmes fuyant les situations de conflit devraient bénéficier d'une attention spéciale pour protéger les droits de l'homme, on devrait assurer leur accès aux installations et services de base et leur fournir des moyens d'être autosuffisantes.

Tant que les pays africains ne connaîtront pas la paix, aucune des mesures proposées dans la présente Plate-forme ne pourra être appliquée. Il importe d'urgence que les gouvernements africains s'emploient à

résoudre les conflits qui ravagent le continent mais surtout, les femmes doivent être considérées comme ayant beaucoup à gagner dans la recherche de la paix et on doit faire appel à elles pour qu'elles participent activement dans les mécanismes envisagés pour la résolution des conflits, celui de l'OUA en particulier pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits et y apportent leur contribution.

### 113. Objectifs

- a) Accélérer et accroître la participation des femmes, y compris les réfugiées et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits et dans le processus de paix;
- b) Sensibiliser à la question des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays;
- c) Nommer davantage de femmes dans les grades supérieurs des forces armées et du service diplomatique pour qu'elles puissent participer effectivement à la prise de décisions concernant le processus de paix;
- d) Assurer la protection des femmes, des enfants et des réfugiés en temps de guerres et durant d'autres types de conflit;
- e) Réduire systématiquement les dépenses militaires et les affecter à des activités économiques en faveur des femmes;
- f) Arrêter de planter des mines terrestres dans les champs ainsi que les bombardements afin de ne pas porter atteinte à la sécurité des femmes et des enfants;
- g) Eduquer les femmes afin qu'elles puissent renforcer leur capacité dans le rétablissement de la paix et la résolution des conflits.

### 114. Mesures envisagées

La réalisation et le maintien de la paix ainsi que l'éducation constituent un long processus qui se fonde sur la notion de partenariat entre les hommes et les femmes et entre les peuples. Ce concept montre qu'il est nécessaire de lutter contre toutes les formes de violence dans la société, au sein de la famille et des communautés. Les mesures envisagées à cet égard sont les suivantes :

- a) Réduire les dépenses consacrées aux armements et à "la défense" et réallouer les ressources financières ainsi économisées à l'avancement de la science et de la technologie, en faveur du développement fondé sur la paix et de services sociaux, spécialement pour les femmes. L'OUA, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies, devrait établir un mécanisme pour suivre et dénoncer la vente intéressée d'armes aux pays africains;
- b) Renforcer les aspects de la culture qui améliorent le statut et l'importance des femmes dans le processus de paix;
- c) Identifier à temps les situations potentiellement violentes afin de prendre des mesures préventives, au lieu d'intervenir seulement après le déclenchement des hostilités;
- d) Renforcer la représentation des femmes dans les mécanismes existants de négociation pour la paix et soutenir la création de réseaux de femmes pour la paix accrédités auprès de l'OUA, de l'ONU et des autres instances aux niveaux national, régional et international;
- e) Elaborer et soutenir des programmes visant à promouvoir et à maintenir la paix;

- f) Reconnaître et soutenir les mécanismes nationaux des femmes et des ONG pour qu'ils servent de groupes de pression et de mobilisation à tous les niveaux, afin d'assurer une présence significative des femmes au sein du gouvernement, et ce dans les ministères et autres services nationaux clés ainsi que dans les organisations internationales qui élaborent les politiques relatives à la sécurité et à la paix collectives ou peuvent influencer sur celles-ci;
- g) Mettre en place des mécanismes pour assurer le développement et le renforcement des droits démocratiques et politiques pour appuyer les réseaux de femmes dans les collectivités de base;
- h) Soutenir l'OUA afin qu'elle joue un rôle plus actif dans la prévention, la gestion et la résolution des conflits. Elle doit aussi s'engager dans tous les efforts visant à promouvoir la paix. A cet effet, les Etats membres sont exhortés non seulement à soutenir le Mécanisme nouvellement établi mais aussi à contribuer au Fonds spécial pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits et établir des mécanismes d'alerte précoce animés par des femmes afin de pouvoir éviter les conflits;
- i) L'OUA et la CEA devraient bénéficier d'un appui total pour passer en revue, suivre et évaluer la mise en oeuvre du Plan d'action de Kampala sur les femmes et la paix et convoquer régulièrement des conférences pour évaluer les progrès réalisés et promouvoir la mise en oeuvre du Plan;
- j) Les gouvernements africains devraient assurer une représentation paritaire des hommes et des femmes dans les négociations sur la paix et dans la résolution des conflits et prendre des mesures concrètes pour fournir aussi bien aux hommes qu'aux femmes la formation nécessaire dans ce domaine;
- k) Les réfugiées, victimes de violence sexuelle et leurs familles devraient bénéficier de soins médicaux et psycho-sociaux adéquats, y compris des conseils adaptés à leur culture;
- l) La "Conférence d'examen de la Convention de 1980 sur les armes inhumaines" devrait catégoriquement prohiber l'utilisation des mines terrestres dans tous les conflits armés internes et internationaux;
- m) Les gouvernements africains devraient être encouragés à promulguer une législation interdisant l'enrôlement de mineurs dans les conflits armés conformément à la Convention sur les droits de l'enfant.

#### L'éducation à la paix

- a) Faire de l'éducation à la paix, des droits de l'homme, du droit humanitaire, une composante intégrale des programmes scolaires et universitaires;
- b) Enseigner aux secouristes et aux gardiens de la paix à respecter les droits individuels de la femme, des enfants, des personnes déplacées et des réfugiés, et les familiariser aux procédures criminelles et civiles en ce qui concerne la paix et le maintien de la paix;
- c) Organiser des séminaires pour sensibiliser les dirigeants des collectivités et les femmes à l'importance du rôle que doivent jouer les femmes dans l'instauration d'une culture de paix au sein de la famille et de la communauté;
- d) Faire participer la jeunesse, et surtout les jeunes filles, aux conférences et aux rencontres qui portent sur le thème de la paix;
- e) Sensibiliser les femmes à leurs droits civiques ainsi qu'aux procédures pénales et civiles et promulguer une législation pour poursuivre ceux qui troublent la paix ;

- d) Renforcer les capacités de collecte de données des mécanismes s'occupant des questions concernant les femmes et celles des centres de liaison appropriés;
- e) Améliorer les compétences pour la collecte de statistiques par sexe et établir des directives et des indicateurs pour l'élaboration de données et de l'information concernant les femmes et pour les femmes;
- f) Promouvoir la capacité et renforcer les rôles du Centre africain pour la femme dans les domaines de la consultation, de la coordination, des opérations et de la recherche;
- g) Renforcer le pouvoir des femmes grâce à la recherche en développant une capacité de recherche qui soit participative, accessible et instructive.

#### 10. La femme, l'information, la communication et les arts

##### 118. Justification

On ne peut pas sous-estimer le rôle des médias en tant qu'outil puissant du développement national. Bien que l'information soit l'un des outils les plus efficaces de l'émancipation des femmes, celles-ci n'accèdent que difficilement aux médias et à d'autres sources d'information. La quasi-totalité des médias visent les zones urbaines alors que la majorité des femmes vivent dans les zones rurales. De surcroît, on perpétue l'image stéréotypée de la femme-objet, ce qui nuit à sa contribution et à sa participation.

Dans la plupart des cas, l'information qui existe ne répond pas aux besoins réels et concrets de la majorité des femmes, surtout celles des zones rurales. Les documents et les manuels de démonstration écrits pour et concernant les femmes, ainsi que ceux qui sont écrits par les femmes, restent inadaptés. Les centres d'information sont insuffisants, lorsqu'ils existent.

Les femmes accèdent difficilement ou pas du tout à une information relative à leurs droits reconnus par la loi et à leurs droits individuels, à des possibilités d'épanouissement ou à d'autres outils favorisant leur émancipation. Des postes de décision et des responsabilités officielles constituent les dénominateurs communs de ceux qui accèdent le plus facilement aux différents médias ou peuvent s'y exprimer le plus facilement. Comme les femmes n'occupent pas de postes de décision dans la société et n'ont que des responsabilités officielles limitées, elles brillent par leur absence dans les médias. Le défi aujourd'hui consiste à recueillir plus de données et à mettre au point des stratégies pour orienter davantage les médias et la société vers le développement et pour les rendre plus justes et mieux disposés envers les femmes.

##### 119. Objectifs

- a) Faciliter aux femmes l'accès aux médias et à l'information ainsi que l'utilisation des médias et de l'information;
- b) Favoriser la participation des femmes à la gestion des médias, de façon que ceux-ci tendent à faire valoir la contribution positive des femmes à la société.

##### 120. Mesures proposées

- a) Inciter les gouvernements à adopter dans toutes les institutions de formation en information et toutes les organisations de médias, des programmes de sensibilisation aux préoccupations des femmes à l'intention des professionnels de l'information, aussi bien hommes que femmes;
- b) Introduire des politiques énergiques en faveur des femmes dans toutes les organisations de médias;

- c) Prévoir des fonds pour la formation des femmes en journalisme, en production de films et de vidéo-cassettes et dans des domaines spécialisés comme la science, la technologie, l'environnement, l'économie, la politique et les disciplines connexes;
- d) Sensibiliser les directeurs et les professionnels des médias à la nécessité d'accorder une plus grande couverture aux activités des femmes;
- e) Promouvoir des programmes d'alphabétisation par les médias;
- f) Mettre en place des structures de contrôle des médias chargées de veiller à ce qu'ils donnent une image positive de la femme et devant lesquelles ils sont responsables lorsqu'ils projettent des stéréotypes négatifs des femmes ou exploitent les femmes et les filles au moyen de la pornographie;
- g) Renforcer le rôle des moyens de communication traditionnels et modernes en vue de la promotion de l'égalité des sexes;
- h) Développer et renforcer des formes parallèles de communication, notamment les contes et le théâtre, en particulier dans les zones rurales;
- i) Installer des stations de radio communautaires comme moyen permettant aux femmes d'avoir accès aux médias et de les utiliser davantage;
- j) Entreprendre au niveau du gouvernement des études sur l'impact du contenu des produits des médias, notamment sur la violence à la télévision;
- k) Amener les gouvernements à encourager le boycottage des produits dont la publicité donne une image négative de la femme;
- l) Célébrer le 25 février de chaque année une journée spéciale consacrée à la femme et aux médias;
- m) Inclure dans les thèmes de la Journée internationale de la liberté de la presse (3 mai) les femmes des médias et l'image des femmes dans les médias;
- n) Amener les gouvernements africains à établir de nouveaux critères définissant l'information et les incorporer dans les programmes d'enseignement des écoles de journalisme, la définition actuelle tendant à favoriser excessivement le concept selon lequel "les mauvaises nouvelles font la bonne information";
- o) Entreprendre des travaux de recherche et élaborer de la documentation sur les questions liées à l'égalité des sexes et aux médias ainsi que des travaux de recherche sur l'égalité des sexes, les médias et la culture;
- p) Examiner les politiques des médias pour s'assurer qu'elles tiennent compte des questions liées à l'égalité des sexes et que les médias s'engagent en faveur de la démocratie et de la liberté d'expression pour tous les membres de la société.

## 11. La petite fille

### 121. Justification

La petite fille d'aujourd'hui est la femme de demain. Pour qu'elle grandisse en bénéficiant de la santé, de la confiance et de l'éducation nécessaires pour occuper avec dignité et sur un pied d'égalité avec l'homme la place qui lui revient dans la société, elle doit faire l'objet d'une attention particulière.

La petite fille handicapée doit bénéficier d'une aide particulière du gouvernement pour avoir accès aux appareils spéciaux dont elle a besoin, même lorsque sa famille est pauvre.

122. Objectifs

- a) Eliminer la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé et de la nutrition;
- b) Promouvoir l'élimination des attitudes et pratiques culturelles négatives à l'égard des femmes et des filles;
- c) Renforcer les capacités des filles et l'estime dont elles jouissent, notamment celles ayant des besoins particuliers;
- d) Sensibiliser les fillettes aux questions et problèmes sociaux, économiques et politiques.

123. Actions à entreprendre

- a) Entreprendre des travaux de recherche sur la situation des filles. Les informations et les données obtenues dans ce cadre devraient être ventilées par sexe et par âge pour fournir une base appropriée d'action;
- b) Sensibiliser les responsables, les autorités chargées de l'exécution de leurs décisions et les communautés à la situation d'infériorité dans laquelle se trouvent les filles ;
- c) Passer en revue les politiques et les lois en vigueur pour édifier les filles sur les questions relatives à l'éducation, à la santé et aux mariages précoces ;
- d) Appuyer les ONG et les organisations communautaires dans les efforts qu'elles déploient en vue de promouvoir un changement des pratiques et des attitudes qui prévalent à l'égard des femmes et des filles;
- e) Assurer aux filles après leur cycle primaire l'éducation et la formation technique requises pour accroître leurs chances de trouver un emploi. L'éducation des fillettes handicapées devrait être gratuite et obligatoire en vue d'une prise en compte effective de leurs besoins;
- f) Appuyer l'éducation sexuelle, dès le niveau de l'école primaire ;
- g) Passer en revue les programmes et les livres scolaires afin d'y intégrer le principe de l'égalité entre les deux sexes;
- h) Promouvoir au niveau des médias publics, l'information propre à assurer l'égalité de traitement entre, d'une part les femmes et les filles et d'autre part l'homme, en ce qui concerne la nutrition, les soins de santé, l'éducation et la participation aux décisions ;
- i) Mobiliser les hommes et les garçons en vue de la promotion de la condition de la femme et pour oeuvrer en faveur d'un partenariat réel basé sur l'égalité entre les filles et les garçons et les hommes et les femmes;
- j) Donner aux filles enceintes en cours de scolarité la possibilité de poursuivre des études.<sup>2</sup>

---

<sup>2</sup> Le Soudan a exprimé des réserves.

## B. Incidences financières et mobilisation des ressources

124. La mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine exigera la mobilisation de toutes les ressources humaines, matérielles et financières disponibles sur le plan international, régional et national. L'investissement dans les ressources humaines et, entre autres, dans les infrastructures, l'éducation, la santé, l'emploi, la production et la sécurité alimentaires, et aussi dans le bon fonctionnement des institutions, est un préalable absolu au succès de cette mise en oeuvre. La mobilisation des ressources doit s'appuyer sur des objectifs et des perspectives à court, moyen et long termes. De plus, les engagements pris par les acteurs concernés au premier chef devraient se matérialiser par des allocations budgétaires précises et substantielles en rapport avec les budgets de fonctionnement. L'aide à apporter aux pays africains pour la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action devrait obéir essentiellement au principe du profit mutuel, de la responsabilité collective et du développement durable. L'Afrique et ses partenaires dans le développement doivent reconnaître la réciprocité des responsabilités en adoptant des critères en matière d'allocation des ressources afin d'encourager la coopération Sud-Sud. En Afrique et dans les pays les moins avancés, les stratégies existantes et nouvelles, visant à apporter une solution durable à l'endettement extérieur paralysant, devraient être appliquées, au moment approprié et avec souplesse, dans le cadre de mesures telles que la remise et la conversion de la dette, la conversion de créances en investissements dans le développement social, notamment pour des programmes en faveur des femmes. Les gouvernements africains devraient dégager des ressources additionnelles pour financer des programmes en faveur des femmes. Il faudrait faire valoir comme il convient l'aide bilatérale et multilatérale destinée à lutter contre la pauvreté et à renforcer le pouvoir des femmes sur le plan économique, en mettant en place par exemple des programmes de création d'emplois, des systèmes de crédit pour les personnes démunies, les femmes et les personnes travaillant à leur propre compte, des programmes de création d'emplois ruraux, d'emplois non agricoles dans le secteur rural où les femmes sont majoritaires, des programmes d'enseignement, de nutrition et de santé, etc.

125. Parallèlement à ces mesures, une bonne planification, l'amélioration de la gestion notamment par la transparence dans l'allocation des ressources doivent être encouragées par les gouvernements africains. Les gouvernements africains devraient s'efforcer d'expliquer les réformes économiques et les mesures d'ajustement à leurs citoyens en mettant l'accent sur l'effet qu'elles ont sur la vie de la population. Les gouvernements doivent aussi introduire et vulgariser des mesures visant à encourager le principe de rendre compte en ce qui concerne leurs opérations ainsi que celles des ONG. A leur tour, les organisations et les ONG de femmes peuvent aussi exercer des pressions sur les gouvernements pour éviter la mauvaise gestion des ressources de façon à dégager des ressources pour les besoins nationaux plus pressants prioritaires.

126. Les ressources pourraient provenir des sources suivantes :

a) Sources gouvernementales et intergouvernementales : Dans les budgets nationaux, il faudrait prévoir des allocations pour le financement durable des mesures envisagées;

b) Organisations féminines, ONG nationales et internationales : Pour montrer qu'ils sont déterminés à assurer efficacement le suivi de la Plate-forme d'action, les femmes à titre personnel, les organisations féminines et les hommes devraient également prendre des dispositions pour le financement des mesures proposées;

c) Partenaires dans le développement :

i) Financement bilatéral : de plus en plus, il se dégage un consensus entre les pays africains sur le fait qu'au moins une proportion de 20% de l'aide publique au développement (APD) devrait être consacrée aux programmes de développement humain (le pourcentage moyen actuel est de 7%). Les partenaires de l'Afrique pour le développement devraient s'engager à atteindre cet objectif et à accroître leur aide publique, proportionnellement à l'augmentation des allocations des pays africains au développement humain et social. Par ailleurs, un développement social de l'Afrique, par le renforcement en particulier du pouvoir des femmes sur le plan économique, exige l'apport de ressources nouvelles supplémentaires.

La présente Plate-forme réaffirme l'objectif de 0,7% du produit national brut fixé comme étant l'objectif convenu au niveau international que les pays industrialisés doivent affecter à l'APD. Cet objectif devrait être réalisé et revu à la hausse au moyen de ressources nouvelles additionnelles à des échéances précises. La présente Plate-forme fait sien le concept des 20/20% et appuie - notamment l'appel lancé d'un côté aux pays et aux organismes partenaires pour qu'ils affectent au moins 20% de leur aide au développement au secteur social et de l'autre aux pays en développement pour qu'ils allouent à ce même secteur 20% de leur budget - mais met un accent particulier sur les femmes. En outre, un pourcentage important devrait être réservé par les partenaires donateurs aux dépenses courantes des projets concernant les femmes de façon à en garantir la viabilité;

- ii) Institutions financières multilatérales : elles devraient créer des guichets spéciaux pour le financement de la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action. Ces guichets devraient en particulier faciliter l'accès aux femmes entrepreneurs;
- iii) Les institutions des Nations Unies devraient inclure en tant qu'élément important de leur programme de travail et de leurs budgets ordinaires un soutien financier pour la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action. Il est proposé de prévoir des allocations budgétaires de l'ordre de 20 à 25%;
- iv) Le produit du rachat de la dette, de la conversion de celle-ci en prises de participation devrait être utilisé par les pays africains et leurs partenaires dans le développement pour le financement de programmes en faveur des femmes.

127. Les dispositions financières proposées devraient concerner spécifiquement les objectifs définis et les mesures envisagées dans la Plate-forme d'action. Au niveau national, il serait bon que les gouvernements africains tiennent compte des besoins et des préoccupations des femmes lors de la planification et de la prévision de toutes les dépenses publiques, en précisant les montants qui iront directement à des programmes en faveur des femmes ainsi que leurs incidences. Aux niveaux international, régional et sous-régional, l'accent devrait être mis sur l'évaluation et la coordination des programmes entrepris par les institutions des Nations Unies et par les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales.

#### C. Dispositions d'ordre institutionnel pour la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine

128. L'importance d'organismes clés pour l'application des stratégies et plans d'action pour la promotion de la femme a été reconnue dès le début de la Décennie pour les femmes. Depuis lors, l'expérience, dans de nombreux cas, a prouvé non seulement que de tels organismes étaient nécessaires mais a permis aussi de définir les préalables nécessaires à leur bon fonctionnement, eu égard en particulier à la nécessité de tenir compte, dans le processus de développement, des préoccupations et problèmes spécifiques des femmes. Ces préalables sont entre autres, une volonté politique ferme, l'établissement de ces organismes à l'échelon le plus élevé de la prise de décisions et l'affectation à ces organismes de moyens techniques appropriés et de ressources suffisantes. Il convient de définir clairement les dispositions d'ordre institutionnel à prendre pour la mise en oeuvre et le suivi de la Plate-forme d'action africaine en gardant à l'esprit le fait que les questions liées à la condition féminine se retrouvent dans tous les domaines du développement et font par conséquent intervenir de nombreux acteurs et institutions à tous les niveaux. Il faudrait toutefois un organisme central directement mandaté pour coordonner, suivre et évaluer, aux niveaux international, régional et national, la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action et la conformité à celle-ci des mesures préconisées et des résultats escomptés. On peut commencer par examiner les dispositions d'ordre institutionnel existantes actuellement pour appuyer les programmes de promotion de la femme. Le mandat de l'organisme central pour la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine devrait être de préconiser les mesures à prendre et les actions à mener pour s'assurer que les questions concernant les femmes sont systématiquement prises en compte dans les secteurs et programmes en ce qui concerne le contrôle, l'évaluation et les responsabilités.

a) Mécanismes nationaux pour la promotion de la femme

129. Le suivi de l'accession de la femme à des rôles de responsabilité dans tous les domaines de la vie, assuré par des institutions créées à cet effet, est désormais reconnu comme une nécessité et est préconisé par les gouvernements africains. Plusieurs conférences mondiales et régionales ont défini les mandats, les objectifs et les activités de telles institutions ainsi que les stratégies permettant d'accélérer la promotion de la femme. Les mécanismes nationaux sont définis comme des institutions ou des instances officielles reconnues par les gouvernements et chargées en particulier d'oeuvrer à la promotion de la femme et à l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, en étudiant dans leurs ramifications les relations de discrimination dans une société donnée et en prenant la défense des femmes. L'Afrique, en outre, a une longue et riche expérience des organisations féminines locales.

130. Selon plusieurs rapports et études, l'Afrique avait, au milieu des années 80, plus de 50 types d'institutions différents. Celles-ci ont continué à se multiplier et à la fin des années 80, on en comptait 66. A ce jour, il existe entre 650 et 800 ONG s'occupant de la condition féminine et de la promotion de la femme. La plupart sont des groupements locaux indépendants s'occupant de la condition féminine à divers titres. Certains d'entre eux sont affiliés aux partis politiques au pouvoir et dans quelques cas, des ONG et des organisations mixtes gouvernementales et non gouvernementales sont reconnues comme mécanismes nationaux. Ces institutions sont engagées dans des activités allant de la protection sociale des femmes à l'amélioration de leur accès aux ressources économiques. Un certain nombre d'entre elles, surtout celles qui sont affiliées à des partis politiques, s'emploient aussi à mobiliser les gens et à les sensibiliser aux besoins et aux préoccupations des femmes. Les mécanismes nationaux africains ont beaucoup fait avancer la mise en oeuvre des Stratégies de Nairobi et d'Arusha.

131. Dans la présente Plate-forme, il est proposé que les dispositions d'ordre institutionnel pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des mesures et objectifs se fondent sur trois activités principales :

a) Le renforcement, la "démarginalisation" et l'harmonisation des institutions actuelles à tous les niveaux, grâce à un accroissement des ressources humaines et financières;

b) L'extension des mandats et des opérations des institutions actuelles par exemple, prise en considération des besoins et des points de vue des femmes, définition bien précise des mandats, des politiques et des approches en matière de gestion, élaboration de programmes de développement tenant compte des genres, mise en place de réseaux de femmes et renforcement des compétences techniques.

b) Mécanismes au niveau sous-régional

132. Au niveau sous-régional, plusieurs organismes et traités existent et peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action. On peut citer, entre autres, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), le Marché commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union du Maghreb arabe (UMA), l'Union douanière et économique des Etats de l'Afrique centrale (UDEAC) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA). Ces organismes devraient offrir des occasions de renforcer le pouvoir économique des femmes, de les faire participer à part entière dans le domaine économique et d'éliminer le parti-pris sexiste dans les opérations qu'elles entreprennent.

c) Niveau régional

133. Depuis 1975, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies ont reçu instruction de l'Assemblée générale, en vertu de la résolution 3523 (XXX), "d'accorder une attention particulière aux programmes et aux projets gouvernementaux visant à la pleine intégration des femmes des régions rurales au développement". S'agissant de la région de l'Afrique, la Conférence des ministres de la Commission

## RESOLUTION

### Mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine

#### La cinquième Conférence régionale africaine sur les femmes,

Ayant adopté la Plate-forme d'action africaine, qui indique tous les domaines de préoccupation dont l'importance est déterminante, les propositions pour la mobilisation des ressources, les mesures d'ordre institutionnel à prendre pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation de cette Plate-forme d'action,

Consciente que tous les acteurs du développement et les partenaires dans le développement, en particulier les gouvernements, les organes intergouvernementaux, les institutions de financement du développement, les organisations multilatérales, les institutions des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les organisations de femmes et de jeunes doivent prendre des mesures concertées pour œuvrer ensemble à la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine,

Consciente également qu'il revient aux gouvernements africains, agissant en collaboration avec les organisations féminines, d'affirmer leur engagement et leur volonté politique et de donner des lignes directrices pour accélérer la promotion de la femme,

Consciente aussi du fait que d'importants groupes tels que les femmes, les jeunes et leurs organisations, en leur qualité de principaux intéressés, devront consentir des efforts particuliers pour mener à bien la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine,

Consciente en outre de la nécessité d'assurer la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation continus et coordonnés de la Plate-forme d'action par l'ensemble des organes et institutions chargés de l'exécution;

Consciente aussi que le degré de pauvreté actuel dans les pays africains constitue un frein à la mise en oeuvre effective de la Plate-forme d'action africaine;

Constatant la précarité de la paix en Afrique ainsi que le reflète la multiplication des conflits armés générés notamment par les violations des droits de l'homme et des intolérances de toutes sortes, telles que l'extrémisme religieux, qu'accroissent une crise économique sans précédent et des déplacements de populations sur une grande échelle, dont les premières victimes sont les femmes et les enfants;

Se rendant compte que la ratification et l'application par les Etats africains de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et autres conventions et déclarations régionales et internationales sont une condition importante pour la mise en application de la Plate-forme d'action africaine;

1. Demande instamment à tous les gouvernements africains d'affirmer leur volonté politique et leur engagement, de créer et/ou de renforcer les dispositifs nationaux, ainsi que d'instaurer un environnement propice à la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action, tout en prévoyant des ressources budgétaires considérablement accrues pour la mise à exécution de stratégies, programmes et projets répondant aux préoccupations des femmes et des jeunes;

2. Demande en outre instamment aux gouvernements africains et à leurs partenaires au développement d'œuvrer de concert et collectivement à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation de la Plate-forme;

3. Demande aux organisations gouvernementales et non gouvernementales, dans l'élaboration et l'application de leurs programmes, d'axer essentiellement leurs efforts sur les principaux domaines de préoccupation de la Plate-forme;

14. Prie par ailleurs le Secrétaire exécutif de la Commission, le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine et le Président de la Banque africaine de développement de prendre les mesures nécessaires pour qu'il y ait une collaboration interinstitutions régulière et soutenue pour la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine, conformément à la recommandation de ladite Plate-forme relative au dispositif de suivi, et de présenter un rapport conjoint sur la progression de la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action, à la prochaine session de la Conférence des ministres responsables de la condition féminine et de la participation de la femme au développement.